Foyer

SOCIÉTÉ ANONYME

2015

RAPPORT ANNUEL

Informations financières

Sommaire

P. 5 Note de Gouvernance d'Entreprise

P. 14 Rapport de gestion

Comptes annuels consolidés

P. 22 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P. 24 Bilan consolidé

P. 26 Compte de profits et pertes consolidé

P. 29 Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

P. 30 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

P. 32 Annexe aux comptes annuels consolidés

Comptes annuels

P. 98 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P. 100 Bilan

P. 102 Compte de profits et pertes

P. 103 Annexe aux comptes annuels

Note de Gouvernance d'Entreprise

Sommaire

P. 6	1.	Cadre de Gouvernance
P. 6	2.	Actionnariat
P. 7	3.	Conseil d'administration
P. 12	4.	Comités du Conseil d'administration
P. 13	5.	Direction

1. Cadre de Gouvernance

La présente « Note de Gouvernance d'Entreprise » est un document que Foyer S.A. publie volontairement dans le cadre de la gouvernance de première qualité qu'elle continue à appliquer après son retrait des bourses effectué en 2014.

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de Gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »).

Cette Charte de Gouvernance décrit entre autres le rôle, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration et de la Direction. La dernière actualisation de la Charte de Gouvernance date du 9 décembre 2014 et est disponible sur le site web **www.groupe.foyer.lu**

2. Actionnariat

La structure de l'actionnariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2015 est la suivante :

	Foyer Finance S.A.	79,36%
	Luxempart	6,12%
	Public et Institutions	1,82%
	Foyer S.A.	12,70%
	Total	**100,00%**

3. Conseil d'administration

3.1 EVOLUTION DE LA COMPOSITION

La composition du Conseil d'administration est restée inchangée en 2015.

Parmi ses 11 membres, le Conseil compte 2 Administrateurs-délégués et 9 Administrateurs non exécutifs, dont 6 indépendants.

3.2 PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Monsieur François TESCH
Président du Conseil d'administration
Administrateur non exécutif
Membre du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques et du Comité de nomination et de rémunération
Administrateur depuis avril 2000. Son mandat a été renouvelé en 2015 pour une durée de 3 ans.
Né en 1951, de nationalité luxembourgeoise
François Tesch est détenteur d'une Licence en Sciences économiques et d'un MBA INSEAD.
Après avoir exercé les activités d'analyste financier auprès de W.R. Grace & Co à New York et de directeur financier auprès de W.R. Grace & Co à Paris, Monsieur Tesch est entré en 1983 au Groupe d'assurances Foyer en qualité de Secrétaire Général. De 1985 à 2014, il y a exercé la fonction de Directeur Général. En 2014, Monsieur Tesch devient Président du Conseil d'administration de Foyer S.A. Monsieur Tesch exerce la fonction d'Administrateur-délégué de Foyer Finance S.A. et de CEO de Luxempart S.A. Il est également Vice-président de SES S.A. et Président de Financière de Tubize S.A., de Capital*at*Work Foyer Group S.A. et de Foyer International S.A. Il dispose d'un mandat d'administrateur auprès de Luxunion S.A. et Sogeva S.A.

Monsieur Marc LAUER
Administrateur-délégué Assurances et services transversaux depuis le 15 avril 2014
Administrateur depuis le 16 avril 2013. Son mandat a une durée de trois ans.
Né en 1965, de nationalité luxembourgeoise
Marc Lauer est détenteur d'une Licence en Sciences actuarielles ainsi que d'une Licence en Sciences économiques. Il débute sa carrière auprès du Commissariat aux Assurances en 1989 jusqu'à devenir membre du Comité de Direction en 1995. En 2004, il rejoint le Groupe Foyer S.A. en qualité

de Chief Operating Officer. Monsieur Lauer est également président des Conseils d'administration de Foyer Re S.A., Foyer-ARAG S.A., Foyer Immo S.A. ainsi que Raiffeisen Vie S.A. Il est administrateur auprès des sociétés suivantes : Foyer Vie S.A., Foyer Assurances S.A., Foyer International S.A., Capital*at*Work Foyer Group S.A., CapitalatWork S.A. Il est par ailleurs président des Conseils de l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et de la Fédération des Professionnels du Secteur Financier (PROFIL) et membre des Conseils de l'Automobile Club de Luxembourg (ACL) et de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL). Monsieur Lauer est membre du Haut Comité de la Place Financière de Luxembourg (HCPF), membre fondateur de l'Institut Luxembourgeois des Actuaires (ILAC) et membre suppléant de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Monsieur Michel TILMANT

Administrateur-délégué Gestion d'Actifs
Administrateur depuis avril 2010. Son mandat a été renouvelé en 2013 pour une durée de 3 ans.
Né en 1952, de nationalité belge
Michel Tilmant est titulaire d'une licence en Administration des Affaires de l'Université de Louvain et d'un diplôme de la Louvain School for European Affairs. Monsieur Tilmant a commencé sa carrière à New York en 1977 auprès de la Morgan Guaranty Trust Company of New York. En 1990, il est nommé vice-président du Comité de Direction de la Banque Internationale à Luxembourg. En 1992, il rejoint la Banque Bruxelles Lambert (BBL) où il est désigné président du Comité de Direction en 1997. Après l'acquisition de la BBL par ING en 1998, Monsieur Tilmant occupe successivement la position de membre du Comité de Direction et de Président de la Banque ING. De 2004 à 2009, il assume la direction du Groupe ING en tant que Chairman de l'Executive Board. Depuis juin 2011, Michel Tilmant exerce la fonction d'Administrateur-délégué de Capital*at*Work Foyer Group S.A. Il est administrateur auprès de BNP Paribas, de Lhoist, de Sofina, de l'Université Catholique de Louvain et du Royal Automobile Club de Belgique.

Monsieur Jacquot SCHWERTZER

Administrateur non exécutif et indépendant
Président du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques
Administrateur depuis 2000. Son mandat a été renouvelé en 2013 pour une durée de 3 ans.
Né en 1956, de nationalité luxembourgeoise
Jacquot Schwertzer est titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques, section gestion des entreprises, de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Il exerce la fonction d'Administrateur-délégué du groupe familial Socipar S.A. Depuis 2001, il est membre du Comité de gestion du Groupe Luxempart S.A. À ce titre, il exerce des mandats d'administrateur dans Atenor Group, la société cotée Direct Energie S.A. et dans les sociétés non cotées Quip AG, Aachen, Talbot Services Gmbh, Aachen et Armira Beteiligungen, München. En outre, Monsieur Schwertzer est membre des Conseils d'administration des sociétés luxembourgeoises du Groupe Wendel ainsi que de Foyer Finance S.A., Luxempart S.A. et des sociétés et filiales du Groupe Luxempart S.A.

Monsieur Romain BECKER

Administrateur non exécutif et indépendant
Président du Comité de nomination et de rémunération
Administrateur depuis le 6 avril 2000. Son mandat a été renouvelé en 2014 pour une durée de 3 ans.
Né en 1954, de nationalité luxembourgeoise
Romain Becker a obtenu en 1977 le diplôme d'Ingénieur en Électrotechnique à l'EPF de Zurich. En 1978, il est entré au Ministère de l'Économie et de l'Énergie où il a occupé jusqu'en 1996 de hautes

fonctions en qualité de Conseiller de Gouvernement et de Commissaire du Gouvernement à l'Énergie. Engagé auprès de Cegedel S.A. en 1996, R. Becker en assume la présidence du Comité de Direction de 1997 jusqu'à la fusion de cette société avec les sociétés SOTEG et Saar-Ferngas, qui forment désormais le Groupe Enovos. Dans ce Groupe, Monsieur Becker a assumé les fonctions de co-président du Comité Exécutif de Enovos International et de CEO de Creos Luxembourg jusqu'à son départ en retraite le 1er août 2015. Il exerce en outre un mandat d'administrateur dans LuxEnergie.

Monsieur Dominique LAVAL

Administrateur non exécutif
Membre du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques
Administrateur depuis 2000. Son mandat a été renouvelé en 2015 pour une durée de 3 ans.
Né en 1948, de nationalité luxembourgeoise
Dominique Laval est détenteur d'un Diplôme en Administration d'Entreprise à l'E.C.A.D.E. (E.C.L. de Lausanne), ainsi que d'un Post Graduat en Gestion et Commerce International de l'Ecole de Commerce Solvay (U.L.B.). Attaché à la direction générale de la société International Carbon and Minerals S.A. Luxembourg, Monsieur Laval collabore au développement commercial du groupe durant 3 années. Il rejoint ensuite le Groupe des Accumulateurs Tudor S.A. Belgique où il est actif pendant 15 ans, notamment au département Finances et administration. Après une expérience dans le secteur financier à Luxembourg (partenaire fondateur), D. Laval rejoint en 1988 le Groupe Sogeva S.A. Monsieur Laval exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés non cotées, dont Foyer Finance S.A., Sogeva S.A., Poudrerie de Luxembourg S.A., Accumalux Group S.A., Capital*at*Work Foyer Group S.A., Luxunion S.A., Laval Holding Société Civile et Vivalto Home S.A.

Madame Nathalie WORRÉ

Administrateur non exécutif
Membre du Comité de nomination et de rémunération
Administrateur depuis avril 2014. Son mandat a une durée de trois ans.
Née en 1962, de nationalité luxembourgeoise
Nathalie Worré est titulaire d'un diplôme en Histoire et Histoire de l'art de l'Université de Montpellier III. Elle détient un agrément d'agent d'assurances, métier qu'elle a exercé de 1986 à 2001.
Au sein du Groupe Foyer, Madame Worré a été membre des Conseils d'administration de Foyer Assurances S.A. (2000-2013) et de Foyer Vie S.A. (2008-2013). Elle est membre du Conseil d'administration de la Fondation Jean Hamilius Jr.

Monsieur Patrick ZURSTRASSEN

Administrateur non exécutif et indépendant
Membre du Comité de nomination et de rémunération
Administrateur depuis 2002. Son mandat a été renouvelé en 2015 pour une durée d'un an.
Né en 1945, de nationalité belge
Patrick Zurstrassen est détenteur de plusieurs diplômes d'études supérieures : Ingénieur civil de l'Université de Liège, MSC Physique de la Leeds University, MBA de la University of California à Los Angeles et il détient également un Graduat en Techniques Bancaires du Centre de Formation Bancaire de Bruxelles. De 1974 à 2001, Monsieur Zurstrassen a exercé plusieurs postes à hautes responsabilités au sein du Groupe Crédit Agricole, dont celui de CEO et de président du Comité de Direction de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A. (1987-2001). De 1988 à 2007, il a été professeur à la Faculté de Sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain. Monsieur Zurstrassen exerce des mandats comme Administrateur indépendant dans des sociétés OPCVM. Il est président honoraire de la Confédération Européenne des Associations d'Administrateurs (ecoDa).

Monsieur Paul MOUSEL

Administrateur non exécutif et indépendant
Administrateur depuis 2012. Son mandat a été renouvelé en 2013 pour une durée de 3 ans.
Né en 1953, de nationalité luxembourgeoise
Paul Mousel est l'un des fondateurs du cabinet d'avocats Arendt & Medernach au Luxembourg dont il préside le comité stratégique. Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles en droit et titulaire d'une licence spéciale en droit économique, Monsieur Mousel est membre des barreaux de Luxembourg et de Bruxelles. Il exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés dont PXS Re, S.A., ABLV Bank (Luxembourg) S.A., ING Belgique S.A. et ING Luxembourg S.A. dont il préside également le Comité d'Audit. Monsieur Mousel est Administrateur auprès de diverses sociétés appartenant au Groupe Sofina S.A. et au Groupe Morgan Stanley. Monsieur Mousel est membre de plusieurs comités consultatifs auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et préside la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Madame Antonella CALVIA-GOETZ

Administrateur non exécutif et indépendant
Membre du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques
Administrateur depuis avril 2014. Son mandat a été renouvelé en 2015 pour une durée de 3 ans.
Née en 1963, de nationalité italienne
Antonella Calvia-Goetz est titulaire d'un Master en économie et en administration des affaires de l'Université de Venise, ainsi que d'un Doctorat en Économie de l'Université d'Oxford. En outre, elle a obtenu un Certificat en Stratégie et Innovation à la Sloan School of Management, Massachusetts Institute of Technology (MIT), Boston.
Madame Calvia-Goetz a débuté sa carrière en 1992 en tant que manager du risque chez American Express à Londres. Elle s'est ensuite orientée vers une carrière européenne, pour devenir Conseiller auprès de la Commission Européenne à Bruxelles de 1995 à 1996. Depuis 1997, elle travaille à la Banque Européenne d'Investissement. Actuellement elle occupe le poste de Conseiller adjoint pour l'évaluation du risque de grands projets d'investissement dans le domaine de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Madame Calvia-Goetz a fait partie du Conseil de l'Oxford University Society à Luxembourg. Elle était aussi Président du « Assessing the projects on the European Strategic Forum for Research Infrastructures roadmap », groupe de haut niveau auprès de la Commission Européenne. Elle collabore avec des membres de diverses universités pour l'amélioration de la gouvernance des plates-formes digitales d'innovation.

Monsieur Cyrille FOILLARD

Administrateur non exécutif et indépendant
Administrateur depuis avril 2014. Son mandat d'une durée de trois ans, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.
Né en 1968, de nationalité française
Cyrille Foillard est diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales de Paris (ESSEC) et titulaire d'un MBA en Marketing et Corporate Finance de la Harvard Business School. Doté d'une expérience significative dans l'audit,

le conseil en stratégie et organisation, ainsi que dans le management, la structuration et l'internationalisation de sociétés B2B et B2C en forte croissance dans le domaine des technologies mobiles et du logiciel, Monsieur Foillard est aujourd'hui spécialisé dans le domaine de l'e-business. Il a débuté sa carrière en 1990 comme Enseigne de Vaisseau dans la Marine française. Il a ensuite occupé des positions de consultant et manager auprès des sociétés Arthur Andersen & Co et McKinsey & Co, en France et aux États-Unis. Depuis 2000, la carrière de Monsieur Foillard s'est résolument tournée vers les nouvelles technologies. Jusqu'en 2011, il a occupé diverses fonctions de direction pour la France et/ou l'Europe et l'Asie au sein des sociétés Freever, Vivendi Group, Akamai Technologies et Cleverstep, tout en étant basé à Paris. Depuis octobre 2011 jusqu'à février 2015, il était l'un des dirigeants d'Amazon Europe à Luxembourg, filiale du géant mondial de la vente en ligne Amazon.com, où il a occupé le poste de Directeur Général Europe de l'activité «Fulfillment By Amazon» avant de prendre la direction européenne du marketing et de l'innovation produit pour l'ensemble de l'activité de place de marché d'Amazon en Europe. Depuis mars 2015, Monsieur Foillard est Managing Director chez PWC's Accelerator Luxembourg dont la vocation est d'accélérer la croissance des sociétés technologiques les plus prometteuses à l'international.

Le **secrétariat** du conseil d'administration est assumé par Monsieur Peter VERMEULEN, Directeur Juridique du Groupe.

4. Comités du Conseil d'administration

4.1 COMITÉ D'AUDIT, DE COMPLIANCE ET DE GESTION DES RISQUES

La composition du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques n'a pas évolué en 2015 :

- Monsieur Jacquot SCHWERTZER, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant
- Monsieur Dominique LAVAL, Administrateur non exécutif
- Madame Antonella CALVIA-GOETZ, Administrateur non exécutif et indépendant
- Monsieur François TESCH, Président du Conseil et Administrateur non exécutif

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Franck TOUSCH, Responsable de l'Audit interne.

Le Responsable Compliance Groupe, Monsieur Peter VERMEULEN, et le Chief Risk Officer, Monsieur Paul FOHL, peuvent assister aux réunions du Comité.

4.2 COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 21 avril 2015 a décidé les modifications suivantes dans la composition du Comité de Nomination et de Rémunération :

Maître André Elvinger ayant décidé de se retirer, Madame Nathalie Worré a été nommée nouveau membre du Comité de Nomination et de Rémunération pour la durée de son mandat.

Monsieur Patrick Zurstrassen, qui atteindra la limite d'âge avant l'assemblée générale de 2016, avait renoncé à la présidence du Comité. Monsieur Romain Becker a été nommé nouveau Président.

Au 31 décembre 2015, la composition du Comité de Nomination et de Rémunération est la suivante :

- Monsieur Romain BECKER, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant
- Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, Administrateur non exécutif et indépendant
- Monsieur François TESCH, Président du Conseil et Administrateur non exécutif
- Madame Nathalie WORRE, Administrateur non exécutif

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Benoît DOURTE, Directeur des Ressources humaines et des Services transversaux.

5. Direction

EVOLUTION DE LA COMPOSITION

La composition du Comité de Direction est restée inchangée en 2015.

Ses 11 membres sont les suivants :

Administrateur-délégué Assurances et Services transversaux	**Marc LAUER**
Administrateur-délégué Gestion d'Actifs	**Michel TILMANT**
Directeur Assurance Vie Internationale	**Jean-Louis COURANGE**
Directeur des Ressources humaines et des Services transversaux	**Benoît DOURTE**
Chief Financial Officer (CFO) et Chief Actuary	**Philippe BONTE**
Chief Investment Officer (CIO)	**André BIRGET**
Chief Risk Officer (CRO)	**Paul FOHL**
Directeur Commercial et Marketing marché local	**Gilbert WOLTER**
Directeur des Opérations marché local	**Franck MARCHAND**
Directeur des Systèmes d'Information	**Remy ELS**
Directeur Juridique et responsable compliance Groupe	**Peter VERMEULEN**

Rapport de gestion

du Conseil d'administration de Foyer S.A.
à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2016

1. ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Pour la première fois en 2015, les comptes consolidés du Groupe sont présentés selon la loi luxembourgeoise en appliquant une option de juste valeur sur les instruments financiers, et non plus selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, passe de € 951,36 millions de primes acquises brutes en 2014 à € 1 114,48 millions en 2015, soit une progression de 17,1%.

Le bénéfice consolidé après impôts s'élève à € 74,13 millions pour l'année 2015, comparé à € 61,77 millions au titre de l'année 2014, soit une progression de 20,0%.

1.1. L'ASSURANCE NON-VIE

Le secteur des activités d'assurance Non-Vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer Re, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Distribution, consolidées par intégration globale.

En 2015, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 343,43 millions. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting est stable et les primes hors fronting de captives progressent grâce aux marchés luxembourgeois et belge. Hormis les activités de réassurance sur captives, les primes acquises brutes progressent de 6,5%.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Auto affichent une hausse de 4,9%, contre 4,8% en 2014. La croissance des primes en flottes s'est ralentie, mais l'évolution du portefeuille reste plus dynamique que celle du parc national.

En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 5,1%, à comparer à une progression de 6,1% en 2014. Cette croissance plus faible s'explique par un recul des nouvelles primes en habitation et en risques professionnels.

La branche assurance maladie poursuit son évolution très dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 27,8%.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes enregistrent une progression de 11,9% par rapport à l'année 2014, et ce dans un environnement concurrentiel tendu.

Pour l'année 2015, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, s'améliore de 7,2%. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie diminue de 6,2%, tandis que les primes acquises progressent.

Au 31 décembre 2015, la contribution de l'activité Non-Vie au résultat net consolidé s'élève à € 37,29 millions, en progression de 21,1% par rapport au 31 décembre 2014.

1.2. L'ASSURANCE VIE

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer International, Foyer Vie et sa nouvelle filiale Foyer Immo, consolidées par intégration globale, ainsi que dans la société Raiffeisen Vie, consolidée par intégration proportionnelle.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 201,41 millions en 2015, en diminution de 13,3% par rapport à l'année 2014. Ce recul s'explique par l'intégration en 2014 du portefeuille IWI en assurance groupe pour

€ 53,6 millions. Abstraction faite de cet événement, les primes progressent de 10,3%.

Les primes collectées par Foyer International atteignent € 569,64 millions, en progression de 44,0% par rapport à 2014, en raison d'une évolution positive notamment sur les marchés français, suédois et belge.

La contribution de l'activité Vie au résultat net consolidé s'élève à € 24,58 millions en 2015, contre € 13,47 millions en 2014, en progression de 82,5%.

1.3. GESTION D'ACTIFS

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés Capital*at*Work Foyer Group et Foyer S.A., consolidées par intégration globale, et de la société Tradhold, consolidée par intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2015, Capital*at*Work Foyer Group gère des actifs pour un total de € 6 091,17 millions, ce qui représente une progression de 5,3% depuis le 31 décembre 2014. La contribution au résultat consolidé de Capital*at*Work Foyer Group s'élève à € 10,36 millions en 2015, en repli de 5,7% par rapport à 2014.

En 2014, d'importantes plus-values avaient été réalisées par la société Foyer S.A. lors de la liquidation de titres destinée à payer le rachat de ses propres actions dans le cadre de l'OPRA qu'elle avait organisée. La contribution de la société mère au bénéfice consolidé a donc nettement diminué en 2015.

La contribution au résultat consolidé de l'activité de gestion d'actifs passe ainsi de € 17,51 millions en 2014 à € 12,26 millions en 2015, soit une baisse de 30,0%.

2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2015

La croissance globale poursuit son orientation baissière, au vu du ralentissement de la croissance chinoise et des effets de l'effondrement du prix du pétrole et des matières premières, tant au niveau géographique que sectoriel.

La croissance américaine tient le cap, même si la réduction importante du taux de chômage doit être nuancée par la faible qualité de nombreux emplois nouvellement créés et la dynamique insuffisante du marché immobilier.

La reprise européenne est décevante malgré des nouvelles encourageantes des pays du Sud, dont la sortie de crise s'effectue sur des niveaux de base très faibles. L'inflation reste minime, bien en-dessous des objectifs politiques.

La croissance dans les pays émergents continue à se dégrader. C'est le cas pour la Chine, qui passe d'un modèle économique industriel et exportateur vers un modèle orienté sur la consommation et les services, tout en poursuivant une certaine libéralisation des marchés. Sont particulièrement affaiblis les pays émergents producteurs de matières premières. Pour ces derniers, le tarissement de leurs sources de revenus a révélé des faiblesses structurelles difficiles à traiter dans l'urgence.

Le premier trimestre 2015 a connu des développements majeurs positifs pour les marchés, suivis au deuxième trimestre par des corrections très sévères et d'importantes volatilités qui se sont poursuivies tout au long de l'année. La Banque Centrale Européenne a mis en place son programme de QE (« quantitative easing », par achat par la

BCE de titres de dette), certes précédemment annoncé, mais qui a surpris par son envergure d'achats mensuels de € 60,00 milliards et sa durée (jusque septembre 2016). En décembre, la durée du programme a même été prolongée jusqu'en mars 2017, au vu de la faiblesse des chiffres d'inflation.

Les taux du Bund et d'ailleurs les taux obligataires souverains des pays du sud de la zone Euro (hors Grèce) ont connu une baisse substantielle – pour le Bund à 10 ans à un plus bas de 0,09% en avril – à tel point qu'une partie importante de l'univers obligataire présente même des taux négatifs. Les spreads des émissions privées ont également connu des ajustements à la baisse. L'euro a fortement baissé face au dollar US, favorisant ainsi la compétitivité des firmes exportatrices européennes. Le pétrole a poursuivi sa correction massive, reflétant un excès d'offre face à une demande stagnante, et un refus de l'Arabie Saoudite de baisser sa production, l'objectif de cette dernière étant sans doute de mettre en difficulté la nouvelle production très dérangeante de pétrole de schiste aux USA. L'effet global de la baisse du pétrole est positif à la fois pour le pouvoir d'achat des consommateurs et les bilans de firmes autres que celles directement liées au secteur énergétique.

Au premier trimestre, les bourses européennes ont été grandes bénéficiaires de la baisse des taux, de la baisse du dollar US et globalement, de la baisse du pétrole. L'Europe boursière rattrape ainsi sa sous-performance de 2014 face au marché américain.

Le deuxième trimestre et les suivants ont en grande partie été l'image inversée du premier. La courbe de taux en euros s'est fortement raidie suite à des prises de profits, le taux 10 ans du Bund passant d'un niveau un peu plus bas que 0,09% mi-avril à environ 0,90% en mai. Alors que les spreads souverains entre pays « cœur / périphérie » de la zone Euro ont peu bougé dans cette phase de correction des taux, un certain décrochage a eu lieu à mesure que le « dossier grec » s'est envenimé à l'approche de fin juin, conduisant à la fermeture des banques grecques, à la mise en place d'un contrôle des mouvements de capitaux et au défaut « provisoire » sur les remboursements au FMI, au EFSF, etc. Une « résolution » à la situation de la Grèce n'a pu être trouvée qu'en septembre, après de multiples rebondissements. Les instabilités gouvernementales au Portugal et en Espagne au quatrième trimestre n'ont pas créé de perturbation durable sur les spreads de la dette de ces pays.

La réapparition sur la deuxième moitié de l'année d'une aversion au risque accentuée des investisseurs a généralement fait baisser les taux étatiques et provoqué une remontée des spreads des entreprises privées, ceci d'autant plus si leur notation était faible. Le marché du crédit privé s'est révélé être très corrélé au marché des actions lui-même volatil. Ce mouvement d'extension des spreads a été plus prononcé aux États-Unis qu'en Europe, au vu de l'importance du secteur énergétique dans l'univers obligataire américain.

L'optimisme boursier européen du premier trimestre s'est évaporé au cours de l'année, à mesure que les perspectives de croissance globale se sont obscurcies et que les instabilités boursières en Chine et le crash des matières premières ont déployé des effets de contagion. La bourse américaine, partant d'un niveau d'évaluation tendu, s'est trouvée, dès le début de l'année 2015, en mode de correction qui a été aggravé par sa composante énergétique, le prix élevé du dollar US et la nervosité quant à la date et l'ampleur d'une hausse des taux de la FED, qui s'est finalement matérialisée en décembre 2015.

2.2 GESTION DES ACTIFS DU GROUPE FOYER

L'allocation des actifs se présente comme suit :

Allocation des actifs (%)	2015	2014
Terrains et constructions	2,2	1,6
Obligations	65,4	66,8
Actions	7,9	9,2
Parts de fonds	13,2	12,9
Trésorerie nette	11,3	9,5
Total	**100,0**	**100,0**

3. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2015, Foyer avait adapté l'article 8 de ses statuts comme suit :

« À partir du 17 février 2016, toutes les actions sont nominatives.
Les actionnaires qui n'auraient pas converti leurs actions au porteur avant cette date ne seront ni convoqués, ni admis aux Assemblées générales et ne recevront plus de dividendes avant d'avoir procédé à la conversion.
Les actions physiques au porteur devaient déjà être déposées pour le 17 février 2015 auprès du dépositaire nommé par la société et sont soumises aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur. Ces actions physiques au porteur sont également soumises à la conversion obligatoire en nominatif pour le 17 février 2016 ».

Au 18 février 2016, 3 315 actions physiques au porteur représentant 0,04% des actions émises n'ont pas été déposées selon les modalités requises par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur. Lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui devrait être convoquée pour le 19 avril 2016, Foyer procédera à leur annulation et à une réduction de capital d'un montant correspondant.

Un montant d'environ € 130 000,00 représentant la valeur des actions calculée selon la du 28 juillet 2014 sera versé à la Caisse de consignation.

Au 18 février 2016, le registre des actions nominatives représente 99,77% des actions émises par Foyer S.A. Néanmoins, des actions sont encore détenues sur des comptes bancaires sans être inscrites dans le registre des actions nominatives. Conformément à l'article 8 des statuts, leurs détenteurs ne seront ni convoqués, ni admis aux Assemblées générales et ils ne recevront plus de dividendes avant d'avoir procédé à leur inscription dans le registre des actions nominatives.

4. PERSPECTIVES

Les perspectives conjoncturelles positives au Luxembourg, conjuguées aux allègements fiscaux annoncés par le gouvernement, devraient avoir un effet bénéfique sur l'évolution du pouvoir d'achat au Grand-Duché.

Dans ces conditions, nous espérons pouvoir maintenir un taux de croissance de nos activités d'assurance au Luxembourg à un niveau semblable aux taux réalisés en 2014 et 2015, et ce, grâce à la dynamique de nos équipes commerciales.

Par ailleurs, dans un environnement marqué par l'échange automatique de données entre autorités fiscales des pays de l'OCDE, l'aspect fiscal de nos solutions d'assurance Vie commercialisées en libre prestation de services permettra de développer nos affaires sur un nombre croissant de marchés.

L'activité de gestion patrimoniale devrait également se développer de façon favorable, grâce à une bonne dynamique commerciale et à une organisation administrative renforcée.

En ce qui concerne la réduction du taux d'imposition sur le revenu des collectivités, celle-ci ne réussira pas à compenser le coût de l'introduction d'une taxe visant à financer les services de secours. De plus, les perspectives de taux d'intérêts bas à long terme, ainsi que la volatilité des marchés boursiers pèseront sur nos résultats financiers. Enfin, les coûts de mise en conformité de nos activités par rapport aux nouvelles réglementations (Solvabilité II, MiFID II, IDD, PRIIPS) ne manqueront pas d'impacter nos résultats opérationnels.

De manière générale, il reste à souligner que les résultats du Groupe resteront fortement tributaires de l'évolution des marchés financiers et des aléas propres aux activités d'assurances.

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des activités de recherche et de développement ont été réalisées dans les domaines suivants :

- Préparation de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la réglementation prudentielle dite « Solvabilité II » et de ses incidences pour le Groupe Foyer ;
- Développements actuariels et informatiques visant à créer de nouveaux produits et de nouvelles applications pour différents « métiers ».

6. ACTIONS PROPRES

6.1. RACHATS

En conformité avec les autorisations qui lui avaient été accordées par les Assemblées générales des actionnaires du 15 avril 2014, du 19 juin 2014 et du 21 avril 2015, le Conseil d'administration a procédé à des rachats d'actions propres. Ces rachats ont été effectués à la demande d'actionnaires souhaitant vendre leurs actions.

Le prix des rachats se situait entre € 86,02 par action (pour les rachats dont la demande avait été faite en 2014) et € 75,50 par action (le prix qui correspond au dernier cours de bourse du 31 octobre 2014).

Les acquisitions en 2015 s'élevaient à un nombre de 7 025 actions représentant ensemble un pair comptable de € 35 125,00 et 0,08% du capital de Foyer S.A.

6.2. VENTES

Foyer S.A. n'a pas procédé à des ventes d'actions en 2015.

6.3. SOLDE

Dans le cadre des opérations susmentionnées, le nombre d'actions propres détenues par Foyer S.A. a augmenté de 7 025 actions au cours de l'exercice 2015, pour un montant total de € 531 190,50.

Au 31 décembre 2015, la Société détient 1 142 545 actions propres (au 31 décembre 2014 : 1 135 520), soit 12,70% des actions émises. Le pair comptable étant de € 5,00 par action, cela représente un montant global de € 5 712 725,00.

Parallèlement, la réserve indisponible pour actions propres, au passif du bilan, a été portée d'un montant de € 93 379 250,09 au 31 décembre 2014 à € 93 910 440,59 au 31 décembre 2015 par la dotation d'un montant supplémentaire de € 531 190,50.

7. SUCCURSALES

La Société ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

8. GESTION DES RISQUES

Par la nature de ses activités, le Groupe est principalement exposé à des risques d'assurance et à des risques financiers. Pour un descriptif détaillé de ces risques et de leur gestion, il est renvoyé à la note 13 des comptes consolidés.

Le risque financier correspond au risque d'un impact significatif sur la valorisation des lignes d'actifs, ou de l'actif dans son ensemble, engendré par l'évolution négative de certains paramètres de marché. Nous distinguons spécifiquement le risque de devise, le risque de crédit, le risque de taux, le risque boursier, le risque de liquidité et le risque de trésorerie, qui sont chacun soumis à une gestion spécifique.

- Le risque de devise est faible, les actifs en devises non euro étant généralement couverts.

- Le risque de crédit, représenté par le risque sur les émetteurs d'obligations, est limité par le choix d'émetteurs de rating élevé et une large répartition entre les émetteurs. Le portefeuille obligataire contient pour 77,85% de titres de rating « investment grade », pour 7,93% de titres sans rating et 14,22% de titres à rating inférieur à BBB-.

- Le risque de taux est surtout géré à travers la duration du portefeuille obligataire. Ce paramètre s'élevait à fin 2015 à 5,86 ans. Le rendement moyen à échéance est de 2,59% et le rendement moyen courant de 3,92%.

- Le risque boursier est géré par une large diversification entre les marchés et les valeurs et une évaluation permanente des titres en portefeuille quant à leurs perspectives de performance.

- Le risque de liquidité est géré par le choix, pour une part très significative de l'actif financier, d'investissements en titres cotés, sur une base hautement diversifiée et pour de petites tailles par rapport à celle de l'émission de ces titres.

- Le risque de trésorerie est géré par la diversification et la qualité de crédit de la liste d'instituts financiers auprès desquels le Groupe effectue des dépôts.

En termes de produits dérivés, les seules opérations effectuées sont des ventes d'options d'achat sur actions présentes dans les portefeuilles.

Enfin, les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en relation avec l'établissement de l'information financière sont soumis à la supervision du Conseil d'administration de Foyer S.A., assisté par son Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques.

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice disponible de € 115 107 670,30 se composant du bénéfice après impôts de l'exercice de € 95 839 438,20 augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de € 19 268 232,10 :

€	
Dividende brut de **€ 2,670588** aux 7 852 761 actions en circulation (*)	20 971 489,29
Autres réserves	80 000 000,00
Prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2010 du poste 'Réserve pour impôt sur la fortune imputé'	- 1 537 500,00
Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2010 au poste 'Autres réserves'	1 537 500,00
Report à nouveau pour le solde (*)	14 136 181,01
Total	**115 107 670,30**

(*) Le nombre d'actions en circulation (c'est-à-dire les actions qui ne sont pas détenues par Foyer S.A. elle-même) reflète l'état au 18.02.2016 après déduction des actions au porteur à annuler. Dans la mesure où Foyer S.A. pourrait racheter ou vendre des actions propres entre le 18.02.2016 et la « record date » (la date où les positions donnant droit au dividende sont arrêtées), ce nombre d'actions, et donc le total des dividendes payés, sont indicatifs. Seul le dividende payé par action reste fixe.

Si vous acceptez cette proposition, un dividende brut de € 2,670588 (2014 : € 2,423529) sera payable, après déduction de la retenue de 15,0% de l'impôt luxembourgeois sur les dividendes, à raison de € 2,27 (2014 : € 2,06) net par action à partir du 28 avril 2016.

Leudelange, le 15 mars 2016

Le Conseil d'administration

Comptes annuels consolidés de Foyer S.A.

Sommaire

P. 22 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P. 24 Bilan consolidé

P. 26 Compte de profits et pertes consolidé

P. 29 Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

P. 30 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

P. 32 Annexe aux comptes annuels consolidés

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Actionnaires de
Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de Foyer S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de profits et pertes consolidé, l'état consolidé des produits et charges comptabilisés et l'état des variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Foyer S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

Ernst & Young
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé

Sylvie Testa

Luxembourg, le 29 mars 2016

Bilan consolidé

au 31 décembre 2015

€ milliers ACTIF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Actifs incorporels	**17**	**7 663,6**	**9 440,8**
Ecarts d'acquisition positifs	**17**	**426,0**	**608,5**
Placements		**2 523 033,1**	**2 385 934,3**
Terrains et constructions	18	59 323,1	39 996,5
Autres placements financiers			
Titres à revenu variable	*6*	*556 239,7*	*551 624,7*
Titres à revenu fixe	*6*	*1 732 025,2*	*1 669 788,8*
Autres prêts	*19*	*10 352,3*	*10 579,5*
Dépôts auprès des établissements de crédit	*7*	*71 182,4*	*20 565,5*
Actions propres	11	93 910,4	93 379,3
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux	**5**	**3 942 322,8**	**3 535 844,4**
Subrogations et sauvetages	**5**	**6 126,6**	**5 503,2**
Part des réassureurs dans les provisions techniques	**5**	**91 021,5**	**95 892,1**
Provision pour primes non acquises		12 571,4	11 586,1
Provision d'assurance vie		2 697,4	2 424,7
Provision pour sinistres		75 752,7	81 881,3
Créances	**19**	**69 019,6**	**68 415,1**
Créances nées d'opérations d'assurance directe		47 095,9	48 739,5
Créances nées d'opérations de réassurance		6 902,4	11 753,2
Autres créances		15 021,3	7 922,4
Autres éléments d'actif		**321 065,8**	**320 278,0**
Actifs corporels		4 220,1	4 605,0
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	7	316 845,7	315 673,0
Comptes de régularisation	**19**	**5 859,7**	**5 141,7**
Total de l'actif		**6 966 538,7**	**6 427 058,1**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

€ milliers PASSIF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux propres - Part du Groupe		**812 719,4**	**802 921,2**
Capital souscrit	10	44 994,2	44 994,2
Primes d'émission	10	3 106,0	3 106,0
Réserve de réévaluation des titres	9	133 790,3	178 759,1
Autres réserves et résultats reportés	12	557 004,9	514 608,6
Résultat de l'exercice		73 824,0	61 453,3
Capitaux propres - Part des intérêts minoritaires	**9-12**	**2 032,6**	**2 022,5**
Total des capitaux propres		**814 752,0**	**804 943,7**
Passifs subordonnés	**12**	**600,0**	**600,0**
Provisions techniques	**5**	**1 855 012,5**	**1 714 439,2**
Provision pour primes non acquises		139 391,5	133 575,7
Provision d'assurance vie		1 107 818,9	1 011 948,7
Provision pour sinistres		482 668,8	471 512,2
Provision pour égalisation		107 902,3	83 089,1
Autres provisions techniques		17 231,0	14 313,5
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	**5**	**3 942 322,8**	**3 535 844,4**
Provisions pour autres risques et charges		**168 002,2**	**181 708,7**
Provisions pour impôts courants	16	65 945,6	70 300,0
Provisions pour impôts différés	16	84 376,1	96 510,8
Provisions pour pensions et obligations similaires	20	11 100,5	10 810,8
Autres provisions	20	6 580,0	4 087,1
Passifs financiers	**7**	**111 426,9**	**125 190,2**
Dépôts reçus des réassureurs		23 740,4	26 288,7
Dettes envers des établissements de crédit		87 686,5	98 901,5
Dettes	**21**	**74 422,3**	**64 331,9**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		32 788,5	26 480,1
Dettes nées d'opérations de réassurance		9 424,7	7 669,8
Autres dettes		32 209,1	30 182,0
Total du passif		**6 966 538,7**	**6 427 058,1**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Compte de profits et pertes consolidé

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

€ milliers	Notes	2015	2014
Compte technique de l'assurance non vie	**2**		
Primes acquises, nettes de réassurance		**303 943,8**	**285 223,1**
Primes brutes émises	4	350 128,7	330 829,7
Primes cédées aux réassureurs		-40 472,9	-38 109,1
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	5	-6 697,4	-7 137,1
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs	5	985,4	-360,4
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	8	23 063,2	26 973,3
Autres produits techniques, nets de réassurance		2 434,3	-
Charge des sinistres, nette de réassurance	**5**	**-184 896,7**	**-179 002,9**
Montants payés			
montants bruts		*-184 514,0*	*-237 687,0*
part des réassureurs		*16 095,4*	*83 368,4*
Variation de la provision pour sinistres			
montant brut		*-11 041,1*	*27 554,8*
part des réassureurs		*-6 060,5*	*-52 959,1*
Variation de la provision pour subrogations et sauvetages			
montant brut		*623,5*	*720,0*
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	5	-2 917,6	-2 306,2
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	5	283,3	229,8
Frais d'exploitation nets	14	-80 605,5	-75 504,9
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-	-4,2
Variation de la provision pour égalisation	5	-24 813,2	-22 404,0
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		**36 491,6**	**33 204,0**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

€ milliers	Notes	2015	2014
Compte technique de l'assurance vie			
Primes acquises, nettes de réassurance		**767 421,7**	**624 131,8**
Primes brutes émises	2, 4	770 170,2	627 682,3
Primes cédées aux réassureurs		-3 630,1	-3 539,1
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	5	881,6	-11,4
Produits des placements	8	75 406,6	65 345,0
Plus-values non réalisées sur placements	8	194 807,1	220 046,5
Autres produits techniques, nets de réassurance		662,5	614,6
Charge des sinistres, nette de réassurance	**5**	**-428 215,4**	**-350 393,5**
Montants payés			
montants bruts		*-428 754,0*	*-349 679,4*
part des réassureurs		*722,3*	*528,7*
Variation de la provision pour sinistres			
montant brut		*-115,5*	*-820,8*
part des réassureurs		-68,2	-422,0
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	**5**	**-503 266,4**	**-451 317,4**
Provision d'assurance vie			
montant brut		*-97 060,6*	*-145 006,7*
part des réassureurs		*272,7*	*225,4*
Autres provisions techniques, nettes de réassurance			
montant brut		*-406 478,5*	*-306 536,1*
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	5	1 190,5	-12 654,9
Frais d'exploitation nets	14	-28 901,3	-27 750,5
Charges des placements	8	-21 205,4	-19 009,5
Moins-values non réalisées sur placements	8	-22 877,4	-30 615,0
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-484,3	-466,7
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	8	-6 735,8	-5 541,8
Résultat du compte technique de l'assurance vie		**27 802,4**	**12 388,6**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

€ milliers	Notes	2015	2014
Compte non technique			
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		36 491,6	33 204,0
Résultat du compte technique de l'assurance vie		27 802,4	12 388,6
Produits des placements	8	50 887,3	47 471,9
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie	8	6 735,8	5 541,8
Charges des placements	8	-11 688,3	-10 955,9
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie	8	-23 063,2	-26 973,3
Amortissement des écarts d'acquisition	17	-182,6	-182,6
Résultat avant impôts des activités d'assurance		**86 983,0**	**60 494,5**
Compte des autres activités			
Commissions de gestion d'actifs	3, 4	41 252,6	38 838,9
Frais d'exploitation nets	14	-27 034,8	-26 996,9
Produits des placements	8	12 069,8	22 005,1
Charges des placements	8	-9 729,2	-10 768,9
Résultat avant impôts des autres activités		**16 558,4**	**23 078,2**
Impôts sur les résultats	**16**	**-29 410,0**	**-21 799,6**
Résultat de l'exercice		**74 131,4**	**61 773,1**
dont part du Groupe		*73 824,0*	*61 453,3*
dont part des intérêts minoritaires		*307,4*	*319,8*

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

€ milliers	Notes	2015	2014
Résultat net		**74 131,4**	**61 773,1**
Gains (pertes), réalisés et non réalisés, sur les titres disponibles à la vente	9	-64 865,2	101 786,9
Produits (charges) d'impôts différés relatifs aux gains (pertes) sur les titres disponibles à la vente	9	19 749,1	-30 333,6
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		**-45 116,1**	**71 453,3**
Total des produits et charges comptabilisés		**29 015,3**	**133 226,4**
dont part revenant au Groupe		*28 855,2*	*132 639,9*
dont part revenant aux minoritaires		*160,1*	*586,5*

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

€ milliers	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission
Capitaux propres au 31.12.2013		**44 994,2**	**3 106,0**
Dividendes versés			
Autre affectation du résultat			
Produits et charges comptabilisés	9		
Capitaux propres au 31.12.2014		**44 994,2**	**3 106,0**
Dividendes versés			
Autre affectation du résultat			
Produits et charges comptabilisés	9		
Capitaux propres au 31.12.2015		**44 994,2**	**3 106,0**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Réserve de réévaluation des titres	Autres réserves et résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres, part du Groupe	Capitaux propres, part des minoritaires	Total des capitaux propres
107 572,5	**492 302,7**	**39 809,9**	**687 785,3**	**1 706,0**	**689 491,3**
		-17 504,0	-17 504,0	-270,0	-17 774,0
	22 305,9	-22 305,9	-	-	-
71 186,6		61 453,3	132 639,9	586,5	133 226,4
178 759,1	**514 608,6**	**61 453,3**	**802 921,2**	**2 022,5**	**804 943,7**
		-19 057,0	-19 057,0	-150,0	-19 207,0
	42 396,3	-42 396,3	-	-	-
-44 968,8		73 824,0	28 855,2	160,1	29 015,3
133 790,3	**557 004,9**	**73 824,0**	**812 719,4**	**2 032,6**	**814 752,0**

Annexe aux comptes annuels consolidés

Sommaire

P.34 Note 1 Information générale

REVENUS ET ENGAGEMENTS TECHNIQUES

P.36 Note 2 Primes et charges d'assurance

P.38 Note 3 Commissions de gestion d'actifs

P.39 Note 4 Répartition géographique du chiffre d'affaires

P.40 Note 5 Provisions techniques

RÉSULTATS ET PLACEMENTS FINANCIERS

P.43 Note 6 Titres et instruments dérivés

P.45 Note 7 Dépôts, trésorerie et passifs financiers

P.47 Note 8 Produits et charges financiers

P.50 Note 9 Réserve de réévaluation des titres

FINANCEMENT PAR FONDS PROPRES

P.52 Note 10 Capital souscrit et primes d'émission

P.53 Note 11 Actions propres

P.54 Note 12 Autres éléments de fonds propres

P.56 Note 13 Gestion du capital et des risques

AUTRES RESSOURCES EMPLOYÉES

P.66 Note 14 Frais d'exploitation

P.67 Note 15 Frais de personnel

P.69 Note 16 Impôts sur le résultat

P.71 Note 17 Immobilisations incorporelles

P.73 Note 18 Terrains et constructions

P.74 Note 19 Prêts, créances et comptes de régularisation

P.76 Note 20 Provisions pour pensions et pour autres risques et charges

P.78 Note 21 Dettes

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

P.80 Note 22 Présentation des comptes annuels consolidés

P.82 Note 23 Principes comptables et méthodes de consolidation

P.90 Note 24 Périmètre de consolidation

P.92 Note 25 Informations relatives aux parties liées

P.94 Note 26 Engagements hors bilan

P.95 Note 27 Honoraires du contrôleur légal des comptes

P.95 Note 28 Evénements postérieurs à la clôture

Note 1. Information générale

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée sous forme de société anonyme le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2005 a décidé de modifier cette dénomination en Foyer S.A.

La Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Avec les sociétés affiliées, la Société forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne via sa filiale Foyer International S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services dans le Sud de la Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et FOYER-ARAG S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales Capital*at*Work au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

Au 31 décembre 2015, le Groupe employait 580 personnes au Luxembourg et 55 dans le reste de l'Europe.

Sur 8 998 842 actions émises par la Société, 7 141 655 actions, soit 79,4%, sont détenues par Foyer Finance S.A., une société de participation financière qui n'est pas cotée en bourse.

Le siège social de la Société est établi à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval.

Dans sa séance du 15 mars 2016, le Conseil d'administration de la Société a arrêté les comptes annuels consolidés qui seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 19 avril 2016.

Revenus et engagements techniques

(montants en € millions)

Primes et sinistres Non Vie

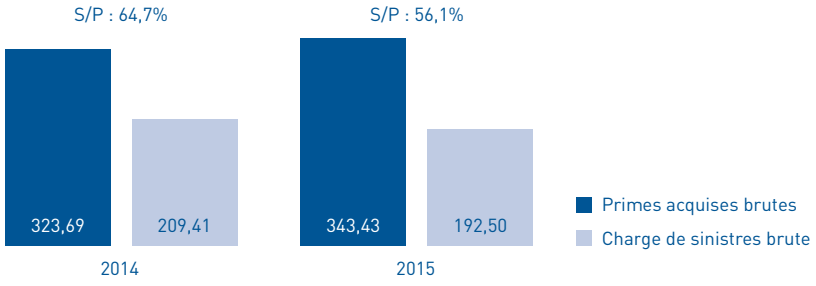

Primes émises brutes Vie

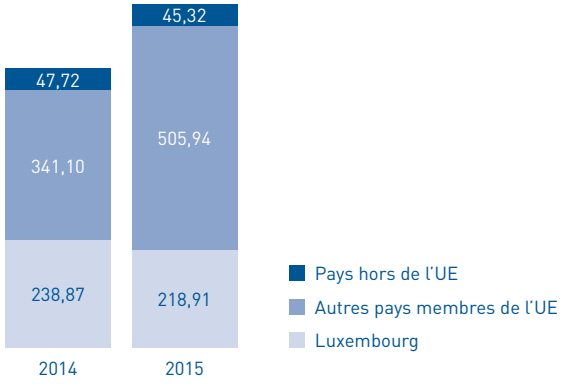

Actifs gérés par Capitalat*Work*

(chiffres non consolidés)

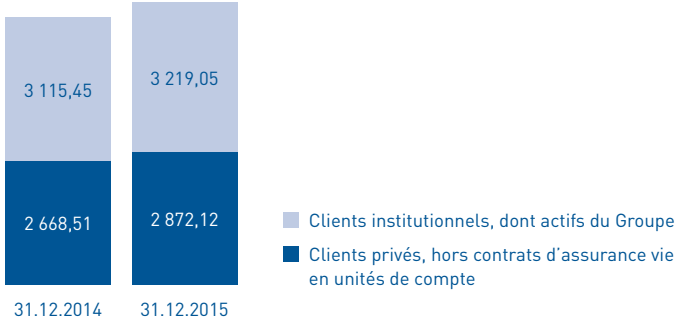

Note 2. Primes et charges d'assurance

1. ASSURANCE NON VIE

Les principaux postes du compte technique sont présentés ci-dessous pour les différents types d'assurance non vie.

	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
€ milliers	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Primes brutes émises	350 128,7	330 829,7	-	-
Primes brutes acquises	343 431,3	323 692,6	-	-
Charge des sinistres brute	-192 472,4	-209 399,8	-24,9	-12,3
Frais d'exploitation bruts	-83 105,6	-78 040,7	-5,0	-2,1
Solde de réassurance	-26 727,8	-5 374,1	20,1	11,0

Le Groupe ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

En assurance directe, les principaux groupes de branche sont les suivants :

€ milliers	**Incendie et autres dommages aux biens**	**Automobile Responsabilité civile**	**Automobile Autres branches**	**Responsabilité civile**
Primes brutes émises	96 525 959,7	62 698 095,1	108 375 566,7	27 079 440,9
Primes brutes acquises	94 663 329,5	61 312 973,3	105 857 388,7	26 340 370,5
Charge des sinistres brute	-54 802 450,3	-46 629 958,9	-63 880 870,4	-1 302 356,1
Frais d'exploitation bruts	-22 682 767,4	-13 694 757,7	-27 676 724,3	-6 627 669,1

2. ASSURANCE VIE

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes peuvent être ventilées de plusieurs manières :

	Assurance directe	
€ milliers	**2015**	**2014**
Primes individuelles	732 437,7	539 965,1
Primes au titre de contrats de groupe	37 732,5	87 717,2
Primes périodiques	92 645,0	87 330,1
Primes uniques	677 525,2	540 352,2
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	20 294,8	20 001,0
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	175 085,9	198 973,7
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	574 789,5	408 707,6
Solde de réassurance	-2 534,3	-2 975,3

Note 3. Commissions de gestion d'actifs

Les commissions ci-dessous sont constituées par les revenus que Capital*at*Work perçoit à l'extérieur du Groupe. Les commissions rétrocédées à des tiers sont présentées parmi les frais d'exploitation (cf. note 14).

€ milliers	2015	2014
Commissions d'intermédiation financière	598,1	723,1
Commissions de performance sur OPC	2 088,7	2 354,0
Autres commissions de gestion sur OPC	27 651,4	24 152,7
Commissions de gestion patrimoniale	3 288,6	3 444,0
Commissions de courtage, lending et divers	7 625,8	8 165,1
Total	**41 252,6**	**38 838,9**

Les avoirs sous gestion (AUM) ne sont pas comptabilisés dans le bilan hormis ceux figurant déjà à l'actif des sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Clients privés, hors contrats d'assurance vie en UC	2 872 116,8	2 668 513,6
Entreprises liées	113 943,7	73 094,3
Autres clients institutionnels	405 352,3	416 822,7
Total	**3 391 412,8**	**3 158 430,6**

Note 4. Répartition géographique du chiffre d'affaires

1. ASSURANCE NON VIE

Les primes brutes émises en assurance non vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

€ milliers	2015	2014
Captives (non ventilées)	28 282,5	26 417,8
Luxembourg (hors captives)	304 199,9	289 813,0
Belgique	16 417,2	14 598,9
Autres pays membres de l'UE	431,9	-
Pays hors de l'UE	797,2	-
Total	**350 128,7**	**330 829,7**

2. ASSURANCE VIE

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

€ milliers	2015	2014
Luxembourg	218 905,3	238 868,0
Autres pays membres de l'UE	505 940,5	341 099,2
Pays hors de l'UE	45 324,4	47 715,1
Total	**770 170,2**	**627 682,3**

3. AUTRES ACTIVITÉS

Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par le groupe Capital*at*Work dans des pays de l'OCDE. Leur répartition géographique est omise car elle ne revêt pas une importance significative pour l'interprétation des résultats.

Les sociétés holding perçoivent des revenus financiers et ne réalisent pas de chiffre d'affaires.

Note 5. Provisions techniques

1. PROVISIONS TECHNIQUES NETTES DE REASSURANCE

31.12.2014 € milliers	Montants bruts	Part des réassureurs	Montants nets
Assurance vie			
Provision pour sinistres	12 017,8	549,3	11 468,5
Provision pour primes non acquises	12 984,9	-	12 984,9
Provision d'assurance Vie (hors PB)	947 665,9	2 424,7	945 241,2
Provision pour participation aux bénéfices (PB)	64 282,8	-	64 282,8
Assurance non-vie			
Provision pour sinistres	459 494,4	81 332,0	378 162,4
- dont IBNR	*31 996,2*	*10 800,0*	*21 196,2*
- dont frais de gestion	*20 059,8*	-	*20 059,8*
Provision pour primes non acquises	120 590,8	11 586,1	109 004,7
Provision pour vieillissement	14 313,5	-	14 313,5
Provision pour égalisation	83 089,1	-	83 089,1
Total	**1 714 439,2**	**95 892,1**	**1 618 547,1**

Variation de l'exercice € milliers	Montants bruts	Part des réassureurs	Montants nets
Assurance vie			
Sinistres payés	-428 754,0	722,3	-428 031,7
Provision pour sinistres	-115,5	-68,2	-183,7
Provision pour primes non acquises	881,6	-	881,6
Provision d'assurance Vie (hors PB)	-97 060,6	272,7	-96 787,9
Provision pour participation aux bénéfices (PB)	1 190,5	-	1 190,5
Assurance non-vie			
Sinistres payés	-184 514,0	16 095,4	-168 418,6
Provision pour sinistres	-11 041,1	-6 060,5	-17 101,6
- dont IBNR	1 645,7	200,0	1 845,7
- dont frais de gestion	3 190,2	-	3 190,2
Provision pour primes non acquises	-6 697,4	985,3	-5 712,1
Provision pour vieillissement	-2 917,6	-	-2 917,6
Provision pour égalisation	-24 813,2	-	-24 813,2
Total	**-753 841,3**	**11 947,0**	**-741 894,3**

31.12.2015 € milliers	Montants bruts	Part des réassureurs	Montants nets
Assurance vie			
Provision pour sinistres	12 133,3	481,2	11 652,1
Provision pour primes non acquises	12 103,3	-	12 103,3
Provision d'assurance Vie (hors PB)	1 044 726,6	2 697,4	1 042 029,2
Provision pour participation aux bénéfices (PB)	63 092,3	-	63 092,3
Assurance non-vie			
Provision pour sinistres	470 535,5	75 271,5	395 264,0
- dont IBNR	33 641,9	11 000,0	22 641,9
- dont frais de gestion	23 250,0	-	23 250,0
Provision pour primes non acquises	127 288,2	12 571,4	114 716,8
Provision pour vieillissement	17 231,0	-	17 231,0
Provision pour égalisation	107 902,3	-	107 902,3
Total	**1 855 012,5**	**91 021,5**	**1 763 991,0**

2. PLACEMENTS ET PROVISIONS DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE

Les actifs et les passifs relatifs à des contrats d'assurance vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance sont évalués à la juste valeur, en contrepartie du compte de profits et pertes.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	3 942 322,8	3 535 844,4	406 478,4
Placements relatifs à des contrats en unités de compte	3 942 322,8	3 535 844,4	406 478,5

3. SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Les montants provenant de subrogations ou sauvetages sont estimés avec prudence et ne peuvent pas être déduits de la provision pour sinistres.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Subrogations et sauvetages	6 126,6	5 503,2	623,4

Résultats et placements financiers

Les placements relatifs à des contrats en unités de compte sont présentés à la note 5.
Les placements réalisés directement dans des immeubles sont présentés à la note 18.

(montants en € millions)

Instruments financiers

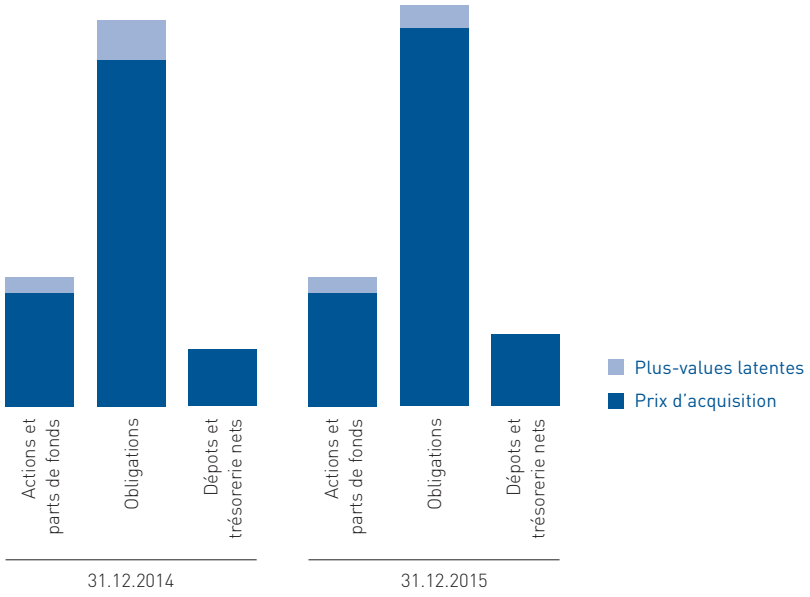

Performance financière (montants avant impôts différés, en € millions)	**Actions et parts de fonds**	**Obligations**	**Change et autres**	**Total**
Plus et moins-values comptabilisées en résultat	14,81	24,94	1,66	41,41
Plus et moins-values comptabilisées en réserves	1,36	-66,23	-	-64,87
Sous-total : plus et moins-values	**16,17**	**-41,29**	**1,66**	**-23,45**
Autres revenus et charges financiers en résultat	9,65	63,16	-18,49	54,33
Total : résultat financier global	**25,83**	**21,87**	**-16,82**	**30,88**

Note 6. Titres et instruments dérivés

Ces instruments financiers ne comprennent pas les placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux (contrats en unités de compte, cf. note 5).

Les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par le privilège à la garantie du paiement de ces engagements.

Les titres à revenu variable comprennent principalement des actions et des parts dans des fonds communs de placement (titres représentant des capitaux propres de l'émetteur). Les titres à revenu fixe comprennent principalement des obligations, à taux fixe ou non (titres représentant des dettes de l'émetteur). Les coupons courus sont présentés dans l'évaluation des obligations.

31.12.2015 € milliers	Prix d'acquisition	Juste valeur	Plus- et moins-values non réalisées
Titres à revenu variable (hors dérivés)			
Disponibles à la vente	477 744,8	556 186,5	78 441,7
A la juste valeur par le résultat	15,2	37,5	22,3
Total des titres à revenu variable	**477 760,0**	**556 224,0**	**78 464,0**
Titres à revenu fixe			
Disponibles à la vente (pied de coupon)	1 578 443,8	1 683 162,1	104 718,3
Intérêts courus sur titres disponibles à la vente	32 626,6	32 626,6	-
A la juste valeur par le résultat (pied de coupon)	16 481,7	16 099,1	-382,6
Intérêts courus sur titres à la juste valeur par le résultat	137,4	137,4	-
Total des titres à revenu fixe	**1 627 689,5**	**1 732 025,2**	**104 335,7**
Instruments dérivés à l'actif	118,9	15,7	-103,2
Total des titres et instruments dérivés à l'actif	**2 105 568,4**	**2 288 264,9**	**182 696,5**

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres (cf. note 9). Les gains ou pertes réalisés lors de la vente de ces titres sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, de même que les revenus générés par ces titres (dividendes, coupons et amortissement d'agios / disagios) et les différences de change sur les titres en devise.

Tous les produits et charges relatifs aux titres à la juste valeur par le résultat et aux instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes (cf. note 8 « Produits et charges financiers »).

31.12.2014 € milliers	Prix d'acquisition	Juste valeur	Plus- et moins-values non réalisées
Titres à revenu variable			
Disponibles à la vente	473 769,9	551 596,2	77 826,3
A la juste valeur par le résultat	136,5	28,5	-108,0
Total des titres à revenu variable	**473 906,4**	**551 624,7**	**77 718,3**
Titres à revenu fixe			
Disponibles à la vente (pied de coupon)	1 445 130,3	1 619 710,9	174 580,6
Intérêts courus sur titres disponibles à la vente	32 900,6	32 900,6	-
A la juste valeur par le résultat (pied de coupon)	17 086,8	17 022,5	-64,3
Intérêts courus sur titres à la juste valeur par le résultat	154,8	154,8	-
Total des titres à revenu fixe	**1 495 272,5**	**1 669 788,8**	**174 516,3**

Note 7. Dépôts, trésorerie et passifs financiers

1. DÉPÔTS ET TRÉSORERIE

A l'actif, les dépôts et la trésorerie sont composés des postes « dépôts auprès des établissements de crédit » (autres placements financiers) et « avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse » (autres éléments d'actif). Au passif, les « dettes envers les établissements de crédit » comprennent des emprunts à court et à moyen terme.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts auprès des établissements de crédit	71 182,4	20 565,5
Avoirs en banque (comptes courants) et encaisse	316 845,7	315 673,0
Total des dépôts et de la trésorerie à l'actif	**388 028,1**	**336 238,5**
Dettes à court terme envers les établissements de crédit	-87 093,5	-98 150,3
Dépôts et trésorerie nets	**300 934,6**	**238 088,2**
Autres dettes envers les établissements de crédit	-593,0	-751,2
Total des dettes envers les établissements de crédit	**-87 686,5**	**-98 901,5**

L'évaluation des dépôts auprès des établissements de crédit est basée sur le prix d'acquisition ou le coût de revient mais elle ne diffère pas matériellement d'une évaluation basée sur la juste valeur.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent principalement des emprunts en devises autres que l'Euro, destinés à couvrir le risque de change sur des actifs mobiliers, ainsi que des découverts bancaires occasionnels. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant non contractuelles et non confirmées, accordées par ces organismes financiers avec lesquels le Groupe traite habituellement.

Les autres dettes envers les établissements de crédit se composent d'emprunts d'investissement souscrits par Capital*at*Work S.A. et des swaps de taux associés.

Les produits et charges relatifs à ces éléments sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes (cf. note 8 « Produits et charges financiers »).

2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le cas échéant, les instruments dérivés comptabilisés au passif sont présentés dans la note 6 « Titres et instruments dérivés » lorsqu'ils sont relatifs à des placements financiers, que ce soit pour couvrir le risque de change sur des placements en devises autres que l'Euro ou pour réaliser d'autres objectifs de gestion des placements.

3. DÉPÔTS REÇUS DES RÉASSUREURS

En vertu des contrats de réassurance signés, certains réassureurs sont tenus de couvrir leurs engagements de réassurance intégralement ou partiellement selon les souhaits de la cédante par des dépôts d'espèces. Le Groupe n'a pas fait usage de la faculté de faire déposer par les réassureurs l'intégralité des dépôts auxquels le Groupe pourrait prétendre.

Les dépôts reçus des réassureurs sous forme de titres, le cas échéant, sont présentés dans la note 26 « Engagements hors bilan ».

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Contrats Non-Vie	-21 343,8	-24 141,1
Contrats Vie	-2 396,6	-2 147,6
Total	**-23 740,4**	**-26 288,7**

Note 8. Produits et charges financiers

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts (cf. notes 18 et 7),
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux (cf. note 5),
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit (cf. note 7)
- aux actions propres (cf. note 11).

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres (cf. note 9). Au cours de l'exercice 2015, cette variation présente une charge de € 64 865,2 milliers (2014 : un produit de € 101 786,8 milliers) avant impôts différés.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	41 259,4	35 123,5
Gains / Pertes nettes réalisées sur titres à la juste valeur par le résultat	9,6	-371,0
Gains / Pertes nettes sur actions propres	-	-1 109,6
Corrections de valeur sur titres disponibles à la vente	-1 355,4	-39,0
Résultat net non réalisé sur titres à la juste valeur par le résultat	-165,5	228,6
Résultat de change	1 663,2	3 200,7
Plus et moins-values sur titres	**41 411,3**	**37 033,2**
Dividendes encaissés sur actions	9 654,8	7 889,3
Intérêts gagnés sur obligations	63 161,3	63 973,3
Intérêts gagnés sur prêts et dépôts	617,1	588,5
Revenu net sur terrains et constructions	-1 724,7	216,6
Rétrocessions sur fonds	66,0	59,3
Revenus sur titres et autres actifs	**71 774,5**	**72 727,0**
Charges d'intérêt sur emprunts (dont passifs subordonnés)	-1 082,1	-846,2
Autres charges financières (dont frais de gestion des placements)	-16 363,0	-14 826,3
Charges financières	**-17 445,1**	**-15 672,5**
Gains nets relatifs à des contrats en unités de comptes	151 919,4	170 478,2
Commissions perçues	20 010,3	18 953,3
Résultat sur contrats en unités de comptes	**171 929,7**	**189 431,5**
Résultat financier total	**267 670,4**	**283 519,2**

Ces produits et charges financiers se répartissent de la manière suivante dans le compte de profits et pertes consolidé.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
I. Compte technique de l'assurance non-vie		
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	23 063,2	26 973,3
II. Compte technique de l'assurance vie		
Produits des placements		
- produits provenant des terrains et constructions	*5,2*	*5,3*
- produits provenant d'autres placements et variations de juste valeur	*47 211,9*	*46 661,3*
- profits provenant de la réalisation de placements	*28 189,5*	*18 678,4*
Plus-values non réalisées sur placements		
- variation de la valeur des placements supportée par les preneurs	*174 796,8*	*201 093,2*
- commissions perçues	*20 010,3*	*18 953,3*
Charges des placements		
- charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	*-6 167,8*	*-7 681,0*
- contrepartie de l'élimination des opérations intersectorielles	*-3 362,6*	*-3 140,0*
- corrections de valeur et variations de juste valeur sur placements	*-3 503,7*	*218,1*
- pertes provenant de la réalisation des placements	*-8 171,3*	*-8 406,6*
Moins-values non réalisées sur placements	-22 877,4	-30 615,0
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	-6 735,8	-5 541,8
Sous-total des comptes techniques	**242 458,3**	**257 198,5**

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par Capital*at*Work Foyer Group S.A. sont éliminées des postes « charges des placements ». Réciproquement, les commissions rétrocédées par Capital*at*Work aux sociétés d'assurance vie sont éliminées du poste « produits des autres placements ». Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme est donc nulle. Ces postes sont présentés dans les charges des placements pour les sociétés d'assurance et dans les frais d'exploitation nets pour les autres activités (cf. note 14).

Dans le compte des autres activités, les produits de placements représentent essentiellement les revenus des sociétés holding, nets des dividendes reçus de la part des sociétés consolidées.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
III. Compte non technique des assurances		
Produits des placements		
- produits provenant des terrains et constructions	*23,0*	*-*
- produits provenant d'autres placements et variations de juste valeur	*29 768,8*	*32 010,2*
- profits provenant de la réalisation de placements	*21 095,4*	*15 461,7*
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie	6 735,8	5 541,8
Charges des placements		
- charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	*-4 861,2*	*-5 596,4*
- contrepartie de l'élimination des opérations intersectorielles	*-1 554,8*	*-1 441,2*
- corrections de valeur et variations de juste valeur sur placements	*-16,1*	*19,6*
- pertes provenant de la réalisation des placements	*-5 256,2*	*-3 937,9*
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie	*-23 063,2*	*-26 973,4*
Sous-total du compte non technique	**22 871,5**	**15 084,4**
IV. Compte des autres activités		
Produits des placements		
- produits provenant des terrains et constructions	*408,1*	*442,5*
- produits provenant d'autres placements et variations de juste valeur	*6 000,3*	*7 815,5*
- profits provenant de la réalisation de placements	*5 661,4*	*13 747,2*
Charges des placements		
- charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	*-9 284,0*	*-8 174,0*
- corrections de valeur et variations de juste valeur sur placements	*-195,4*	*-190,6*
- pertes provenant de la réalisation des placements	*-249,8*	*-2 404,3*
Sous-total du compte des autres activités	**2 340,6**	**11 236,3**
Résultat financier total	**267 670,4**	**283 519,2**

Note 9. Réserve de réévaluation des titres

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente (cf. note 6 « Titres et instruments dérivés »). Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes (cf. note 8 « Produits et charges financiers »).

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres (cf. note 16 « Impôts sur le résultat). Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes (cf. note 8).

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Plus- et moins-values latentes	190 399,4	255 264,6
Impôts différés	-56 313,4	-76 062,5
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	**134 086,0**	**179 202,1**
dont part du Groupe	*133 790,3*	*178 759,1*
dont part des intérêts minoritaires	*295,7*	*443,0*

Cette réserve a évolué comme suit :

€ milliers	2015	2014
Réserve au 01.01. (nette d'impôts différés)	**179 202,1**	**107 748,8**
Plus-values latentes au 01.01. sur les titres vendus	-29 018,2	-18 423,4
Moins-values au 01.01. sur les titres dépréciés	-948,9	-40,6
Variation de la valeur des titres détenus au 31.12.	-15 149,0	89 917,3
Réserve au 31.12. (nette d'impôts différés)	**134 086,0**	**179 202,1**

Financement par fonds propres

(montants en € millions)

Variation des capitaux propres en 2015

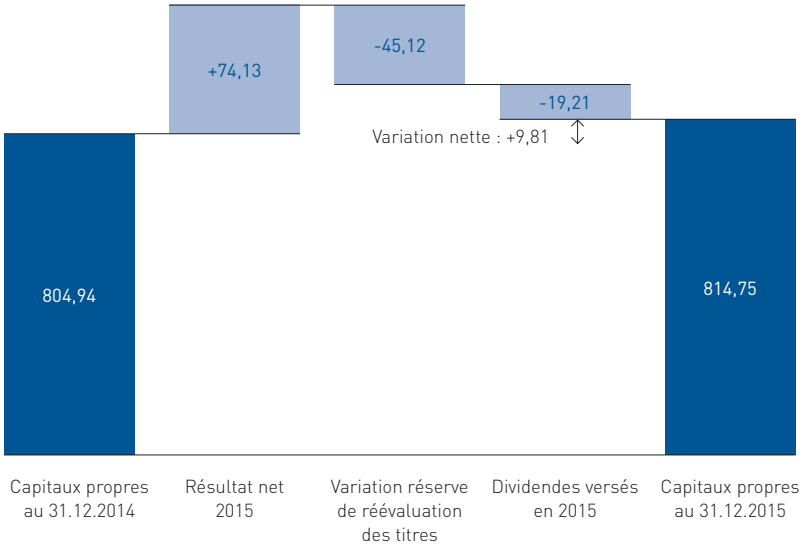

Capitaux propres au 31.12.2015

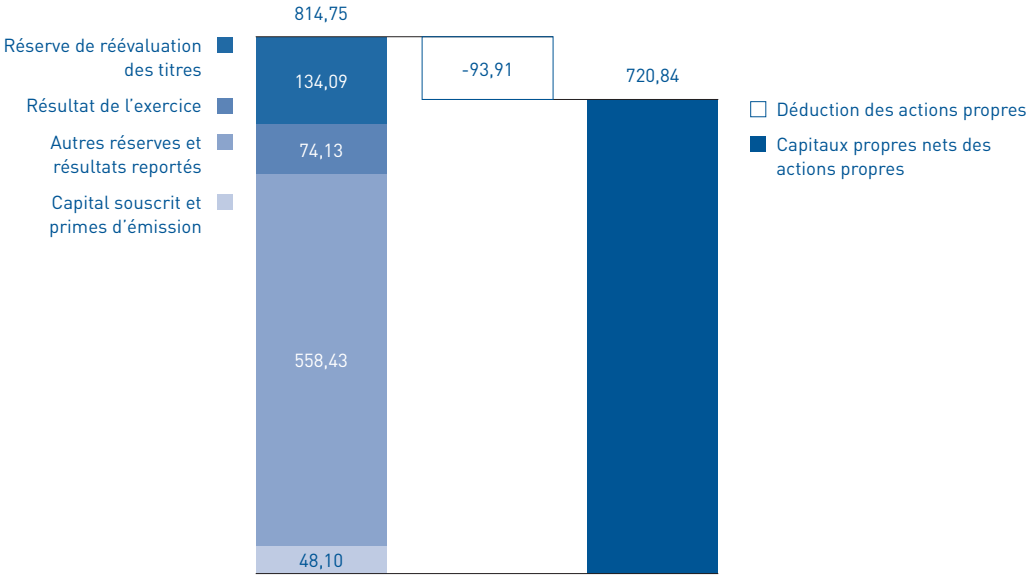

Note 10. Capital souscrit et primes d'émission

Le capital souscrit s'élève à € 44 994 210,00 représenté par 8 998 842 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Le pair comptable s'élève à € 5,00. Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe. Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des Assemblées générales. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

Les actions propres détenues par la Société sont présentées à la note 11. Les autres actions se répartissent entre les détenteurs suivants.

Actions en circulation	31.12.2015	31.12.2014
Foyer Finance S.A.	90,90%	90,82%
Luxempart S.A.	7,01%	7,00%
Autres	2,09%	2,18%
Total	**100,00%**	**100,00%**

Les primes d'émission sont constituées comme suit :

€ milliers	Primes d'émission
2000	2 251,7
2001	466,6
2002	387,7
Total	**3 106,0**

Un dividende à payer en 2016 au titre de 2015 de € 2,670588 brut par action sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, contre € 2,423529 par action un an plus tôt. Les comptes de l'exercice 2015 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2016.

Note 11. Actions propres

Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis 7 025 actions propres pour un montant de € 531,2 milliers, soit un prix moyen de € 75,61 par action, et elle n'a vendu aucune action propre dans le cadre du plan de stock-options en faveur de certains dirigeants du Groupe (cf. notes 20 et 26).

Au 31 décembre 2015, la Société détient 1 142 545 actions propres, soit 12,7% des actions émises (2014 : 12,6%), pour un prix d'achat moyen de € 82,19 par action.

Dans les approches prudentielles, ces actifs ne sont pas reconnus et les actions propres sont déduites des capitaux propres pour leur prix d'achat.

Note 12. Autres éléments de fonds propres

Les capitaux propres consolidés comprennent le capital souscrit (cf. note 10), la réserve de réévaluation des titres (cf. note 9), d'autres réserves et résultats reportés (cf. section 1 de la présente note) ainsi que le résultat de l'exercice.

Les réserves distribuables sont déterminées selon la loi luxembourgeoise, à partir des comptes individuels des sociétés du Groupe.

1. AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Réserve légale	4 499,4	4 499,4
Réserve pour actions propres	93 910,4	93 379,3
Réserve spéciale	70 790,0	59 005,6
Autres réserves et résultats reportés	389 234,6	358 984,0
Total	**558 434,4**	**515 868,3**
dont part du Groupe	*557 004,9*	*514 608,6*
dont part des intérêts minoritaires	*1 429,5*	*1 259,7*

a) Réserve légale

Le montant présenté correspond à la réserve légale de la société mère Foyer S.A. Cette réserve a été alimentée selon la Loi luxembourgeoise jusqu'à concurrence de 10,0% du capital souscrit. Cette réserve est indisponible. Les réserves légales des filiales consolidées sont présentées dans les autres réserves et résultats reportés.

b) Réserve pour actions propres

Au 31 décembre 2015, la Société détient des actions propres acquises pour € 93 910,4 milliers (2014 : € 93 379,3 milliers) et présentées sous le poste « Placements » à l'actif du bilan (cf. note 11). Une réserve indisponible a été constatée dans les capitaux propres pour ce montant, par transfert avec le poste des autres réserves et résultats reportés.

c) Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, les sociétés du Groupe ont réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Ainsi, les sociétés du Groupe ont décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

d) Autres réserves et résultats reportés

Les autres réserves sont constituées de la part du Groupe dans les réserves et les résultats reportés d'entités faisant partie du Groupe. Elles comprennent également des plus-values immunisées en vertu des règles fiscales du Luxembourg.

2. PLUS-VALUES IMMUNISÉES

En vertu de l'article 54 de la loi luxembourgeoise relative à l'impôt sur le revenu des collectivités (LIR), les plus-values réalisées sur les postes suivants ont été immunisées :

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Immeubles d'exploitation	19 571,9	20 841,4
Titres de placement	32 232,3	32 022,9
Total	**51 804,2**	**52 864,3**
Impôts différés	-15 525,7	-15 843,4
Montant net	**36 278,5**	**37 020,9**
dont part du Groupe	*36 278,5*	*37 020,9*
dont part des intérêts minoritaires	-	-

Ces plus-values bénéficiant d'un report de l'imposition courante, des impôts différés sont donc reconnus dans le bilan consolidé afin de neutraliser ce traitement fiscal (cf. note 16 « Impôts sur le résultat).

3. PASSIFS SUBORDONNÉS

Une filiale du Groupe a souscrit en 2012 un emprunt subordonné auprès de ses actionnaires de l'époque. Le passif subordonné présenté dans le bilan consolidé correspond aux montants dus auprès du partenaire extérieur au Groupe.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Passif subordonné de Foyer Santé	1 200,0	1 200,0
Elimination des soldes réciproques	-600,0	-600,0
Montant consolidé	**600,0**	**600,0**
dont part du Groupe	*450,0*	*450,0*
dont part des intérêts minoritaires	*150,0*	*150,0*

La charge d'intérêt au titre de ce passif subordonné est comptabilisée dans le compte de profits et pertes (cf. note 8 « Produits et charges financiers ») pour un montant de € 42,0 milliers (2014 : € 42,0 milliers).

Note 13. Gestion du capital et des risques

1. GESTION DU CAPITAL

1.1. Processus de gestion

Le Conseil d'administration, son Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation du Groupe. La solvabilité des filiales exerçant une activité d'assurance ou une activité financière réglementée fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir à nos clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à nos actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques du Groupe.

Le niveau du capital est apprécié :

- au niveau de chaque société, dans le cadre réglementaire actuel, à une fréquence trimestrielle ;
- tant des sociétés que du Groupe Foyer, dans une approche interne qui converge vers le nouveau régime « Solvabilité II ».

1.2. Capital géré au sein du Groupe

Le capital géré par le Groupe est constitué par la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés, diminuée :

- du prix d'achat des actions propres (cf. note 11),
- du capital non versé, le cas échéant.

Cette définition a été revue avec le changement de principes comptables applicables aux comptes annuels consolidés survenu entre les exercices clos au 31 décembre 2014 (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne) et au 31 décembre 2015 (LuxGAAP avec option de juste valeur). La reconnaissance de la provision pour égalisation de Foyer Re a une incidence significative sur le nouveau montant de capital géré.

La variation de ce capital géré dépend à la fois des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice (notamment par la réserve de réévaluation des titres) et des opérations avec les actionnaires (distribution de dividendes et achat d'actions propres).

A l'exception de la filiale Foyer Santé S.A., le Groupe n'émet pas de dette subordonnée.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Capitaux propres (part du Groupe)	812 719,4	802 921,2	9 798,2
Actions propres	-93 910,4	-93 379,3	-531,1
Capital géré par le Groupe	**718 809,0**	**709 541,9**	**9 267,1**
Emprunt subordonné (part du Groupe)	450,0	450,0	-

Le tableau ci-dessous présente comment la répartition des capitaux propres entre les entités du Groupe a évolué au cours de l'exercice par le versement de dividendes ou par des augmentations de capital. Les autres variations des capitaux propres sont constituées par les produits et charges comptabilisées soit par le compte de profits et pertes, soit directement en capitaux propres, dans la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

€ milliers	Quote-part dans les capitaux propres [1] au 31.12.2014	Dividendes versés au Groupe	Capital versé par le Groupe	Produits et charges comptabilisés	Quote-part dans les capitaux propres [1] au 31.12.2015
Foyer Assurances S.A.	234 509,8	-85 575,0	-	17 535,3	166 470,1
Foyer RE S.A.	20 224,1	-	-	382,7	20 606,8
Foyer Distribution S.A.	393,4	-210,0	-	244,4	427,8
Foyer-ARAG S.A. (90%)	7 200,7	-1 350,0	-	1 530,9	7 381,6
Foyer Santé S.A. (75%)	3 667,4	-	-	-30,1	3 637,3
Foyer Vie S.A.	219 264,9	-	50 000,0	-1 722,8	267 542,1
Foyer Immo S.A.	N/A	-	-	-2 003,4	-875,5
Raiffeisen Vie S.A. (50%)	10 301,5	-	3 000,0	779,6	14 081,1
Foyer International S.A.	43 439,6	-1 248,0	6 250,0	2 865,9	51 307,5
Groupe CapitalatWork	41 158,3	-8 048,6	-	9 959,0	43 124,6
Tradhold S.A. (50%)	7 782,2	-234,0	-	1 318,9	8 867,1
Total des sociétés consolidées	**587 941,9**	**-96 665,6**	**59 250,0**	**30 860,4**	**582 570,5**

(1) y compris le résultat de l'exercice mais hors capital non versé

€ milliers	Capitaux propres au 31.12.2014, nets d'actions propres	Dividendes versés	Opérations sur actions propres	Produits et charges comptabilisés	Capitaux propres au 31.12.2015, nets d'actions propres
Total, part du Groupe	**709 541,9**	**-19 057,0**	**-531,1**	**28 855,2**	**718 809,0**

1.3. Exigences réglementaires relatives au capital

Au 31 décembre 2015, les filiales du Groupe et la co-entreprise qui se trouvent sous la surveillance des autorités compétentes du secteur de l'assurance et de la réassurance, d'une part, et du secteur financier (entreprises d'investissement et sociétés de gestion de fonds), d'autre part, respectent chacune les exigences de fonds propres requises par les lois et règlements respectifs qui leur sont applicables dans le cadre de leurs activités (voir la liste des sociétés à la note 24).

1.3.1. Entreprises d'assurance et de réassurance

En 2015, les entreprises d'assurance et de réassurance luxembourgeoises doivent à tout moment disposer d'une marge de solvabilité suffisante pour couvrir l'exigence de marge relative à l'ensemble de leurs activités (réglementation luxembourgeoise « Solvabilité I » définie principalement par le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances).

1.3.2. Entreprises d'investissement et de gestion

Les entreprises d'investissement luxembourgeoises et les sociétés de gestion d'OPC doivent à tout moment disposer de fonds propres suffisants pour couvrir leur exigence globale de fonds propres. Les fonds propres éligibles sont calculés conformément aux circulaires de la Commission de Surveillance du Secteur Financier qui définissent le ratio d'adéquation des fonds propres (principalement la circulaire CSSF 14/583).

Les entreprises d'investissement belges sont soumises au contrôle de la Financial Services and Markets Authority (FSMA). Les fonds propres de la filiale belge CapitalatWork S.A., agréée comme « société de bourse », doivent satisfaire au coefficient général de solvabilité calculé sur la base des fonds de tiers et aux autres exigences définies par la circulaire D4/EB/97/1.

2. GESTION DES RISQUES

Le Groupe souscrit des contrats par lesquels un risque d'assurance et/ou un risque financier sont/est transféré(s) entre deux parties.

Dans ce contexte, le Groupe est soumis aux risques quantitatifs suivants :

- Risques de marché ;
- Risques de défaut des contreparties ;
- Risques de souscription en assurance non-vie ;
- Risques de souscription en assurance vie ; et
- Risques de souscription en assurance santé.

Les sections ci-dessous énumèrent ces risques et illustrent les façons dont le Groupe les gère.

De par la forte diversification de ses activités et la forte pénétration dans ses marchés pour les risques mutualisables, le Groupe Foyer a une excellente maîtrise du risque d'assurance.

2.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

Le risque de marché comprend les quatre types de risque suivants :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de prix et de concentration des actions ;
- le risque de liquidité ; et
- le risque de change.

2.1.1. Risque de taux d'intérêt

Compte tenu de la structure des portefeuilles de valeurs mobilières, le risque le plus important est le risque de taux. Ce risque est particulièrement important pour les contrats à long terme puisque la probabilité de voir d'importantes variations dans les taux d'intérêt à moyen et long termes est grande. Ainsi, la baisse des rendements d'actifs due à une baisse durable des taux obligataires peut réduire

la marge financière si le rendement des actifs investis n'est pas suffisant pour faire face aux taux techniques et taux de participation aux bénéfices cumulés. Cependant, la hausse des taux obligataires réduit la valeur des portefeuilles d'obligations et peut engendrer d'importantes corrections de valeur.

2.1.2. Risque de prix et de concentration des actions

En ce qui concerne le risque relatif à la perte des actifs investis en actions, une baisse durable des marchés des actions et du marché immobilier peut non seulement entraîner des corrections de valeur, voire des dépréciations, mais aussi réduire les plus-values latentes et les surplus disponibles.

Ainsi, le risque boursier est géré par une large diversification entre les marchés et les valeurs.

2.1.3. Risque de liquidité

La principale source de liquidité provient de l'encaissement de primes et des dépôts de la clientèle. Afin de limiter son exposition au risque de liquidité tout en optimisant les rendements de ses actifs financiers, le Groupe utilise un outil de gestion des liquidités. Cet outil tient compte de la maturité des actifs financiers ainsi que des flux de trésorerie qui y sont liés. Le risque de liquidité est également limité par une politique d'investissement orientée vers des placements en actifs financiers jugés très liquides.

A noter que le risque de liquidité des contrats d'assurance vie en unité de compte est supporté par les preneurs des contrats.

2.1.4. Risque de change

Le Groupe ne prend généralement pas de risque sur la devise en investissant en actifs mobiliers.

Ainsi, l'acquisition d'un actif en devise autre que l'euro s'effectue généralement par un emprunt en devise du titre de façon à couvrir le risque de change. Alternativement, la couverture du risque de change peut être effectuée par une opération de change à terme.

Le Groupe peut, de façon faible (par rapport à ses capitaux propres, et dans le respect des normes réglementaires et des limites internes), maintenir une position de change ouverte s'il estime qu'une telle opération est financièrement justifiée.

2.1.5. Politique de limitation du risque de marché

Le risque de marché est analysé et suivi de manière quotidienne par la direction financière du Groupe ainsi que par les gestionnaires d'actifs. De manière régulière, et au moins mensuellement, le Comité de Gestion Financière se réunit pour analyser les événements de marché et leurs impacts sur les actifs du Groupe. Sur base de ses constatations, ce comité fixe la politique d'investissement pour la période à venir dans le cadre déterminé par le Conseil d'Administration.

En outre, des analyses de sensibilité sont réalisées. Les hypothèses retenues pour ces analyses sont considérées comme des changements raisonnablement possibles. La détermination de ces hypothèses se fait tant sur des analyses historiques que sur des projections.

Les actifs des contrats en unités de compte sont exclus des analyses de sensibilité, dans la mesure où les preneurs d'assurance supportent l'intégralité des risques de marché susceptibles d'affecter les dits actifs.

2.2. Risques de défaut des contreparties

2.2.1. Définition des risques de défaut des contreparties

Le Groupe, dans le cadre de son activité, est exposé à certains risques de crédit. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait le Groupe à subir une perte financière.

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de crédit se situent au niveau :

- des emprunts obligataires détenus en portefeuille et des intérêts courus non échus sur ces portefeuilles ;
- des placements bancaires ;
- des parts des réassureurs dans les provisions techniques et dans les sinistres à régler ;
- des sommes dues par les souscripteurs et intermédiaires de contrats d'assurance.

2.2.2. Politique de limitation du risque de crédit

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit de façon régulière l'évolution de la notation des divers débiteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de son portefeuille et pour évaluer si la rémunération de l'actif est en adéquation avec le risque de crédit. Une politique de diversification des émetteurs, fondée sur des critères réglementaires et des considérations de gestion propres par catégorie de rating, a été mise en place.

Les risques relatifs aux banques auprès desquelles sont effectués des placements monétaires sont plafonnés par la définition des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration. Ces limites font l'objet d'une revue périodique, au moins annuelle, dans le cadre d'une vérification de leur rating ou, en l'absence de celui-ci, sur base d'une analyse bilantaire de la contrepartie concernée.

Les risques relatifs aux réassureurs sont gérés par le Comité de réassurance. Dans le cadre de ses travaux de transfert des risques du Groupe vers les réassureurs, le Comité de réassurance intègre le risque de défaillance du réassureur en appliquant une diversification sur des réassureurs dont l'indice de sécurité est jugé solide. Le Comité de réassurance se réunit périodiquement et analyse au moins annuellement cet indice de sécurité.

Dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs est géré en analysant la situation financière du réassureur et de ses actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

Concernant les risques de crédit relatifs aux clients et aux intermédiaires, un suivi constant matérialisé par des lettres de rappels et, le cas échéant, par la résiliation du contrat permettant au Groupe de sortir du risque est en place. Le Groupe octroie des prêts à des preneurs d'assurance sous forme d'avances sur polices, ces prêts sont couverts par l'épargne sous-jacente aux contrats d'assurance vie. Le Groupe octroie également des prêts aux agents d'assurance. Ces prêts sont garantis par une indemnité compensatrice liée au portefeuille de l'agent.

2.2.3. Autres éléments d'information

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers qui sont en souffrance à la date de clôture sans avoir fait l'objet d'une correction de valeur.

2.3. Risques de souscription en assurance non-vie

2.3.1. Généralités

Le Groupe commercialise des produits d'assurance non-vie principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Cette activité expose le Groupe à trois types de risques d'assurance. Les deux premiers types de risques concernent l'activité en cours et future qui supporte à la fois le risque de tarification et le risque de sinistralité extrême. Le troisième type de risque concerne l'activité passée qui supporte un risque de provisionnement.

2.3.2. Le risque de tarification

2.3.2.1. La définition du risque de tarification

Pour chaque contrat d'assurance, en contrepartie du paiement d'une prime par le client, le Groupe s'engage à indemniser celui-ci dans l'hypothèse où l'évènement assuré survient. Autrement dit, au niveau d'un produit d'assurance ou d'une branche d'assurance, le risque de tarification est le risque

pour lequel la somme des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'année.

2.3.2.2. La gestion du risque de tarification

Pour gérer ce risque, le Groupe dispose des moyens suivants :

a. Des moyens techniques

En tant qu'acteur majeur sur le marché national, le Groupe dispose d'une base de données statistiques importante qui lui permet de réduire le risque de volatilité dans les calculs de probabilité de survenance des sinistres, ainsi que dans le calcul des coûts moyens attendus. Cette base statistique est exploitée par les actuaires du Groupe pour calculer les tarifs.

Dans la phase de conception du produit, le Groupe fait des tests à partir d'hypothèses techniques, commerciales et de gestion afin de tester la sensibilité du niveau de profitabilité attendu. Chaque année, à partir de tableaux de bord ou d'analyses complémentaires, le Groupe ajuste ces hypothèses et adapte les tarifs, si nécessaire.

b. Un cadre légal

La majorité des contrats est souscrite pour une durée d'un an et reconductible tacitement. Grâce aux outils de pilotage décrits au point précédent, si le Groupe constate une insuffisance tarifaire, il peut agir et modifier les tarifs non seulement pour les nouveaux contrats, mais également pour le portefeuille, moyennant un préavis de trente jours avant l'échéance du contrat.

c. Un recours possible à l'expertise externe

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels…), le Groupe bénéficie de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

2.3.3. Le risque de sinistralité extrême

2.3.3.1. La définition du risque de sinistralité extrême

Lorsque les actuaires calculent le tarif d'une garantie d'un produit, ils enlèvent de leur base statistique les sinistres extrêmes. Par sinistre extrême, on entend tout évènement dont la probabilité de survenance est faible (inférieure à 0,5 % par exemple), mais dont le coût est important par rapport au volume de prime annuel de la branche d'assurance concernée. En contrepartie de l'exclusion de cette sinistralité dite « extrême » est rajouté à la prime calculée le coût de financement de ce risque.

2.3.3.2. La gestion du risque de sinistralité extrême

Chaque année, pour se protéger contre ce risque de sinistralité extrême, le Groupe souscrit un programme de réassurance composé de différents contrats et de différents réassureurs.

2.3.3.3. Cas particulier du risque de concentration

Les risques de sinistralité extrême peuvent être décomposés entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul tiers et, d'autre part, les sinistres de faible et moyenne intensité mais touchant un nombre important de contrats ou de tiers. C'est ce deuxième type de risque qui est qualifié de risque de concentration. Compte tenu de la structure du portefeuille et des engagements contractuels à l'égard des assurés, le risque de concentration concerne surtout les branches d'assurance de dommages aux biens. Les branches de responsabilité civile sont également concernées mais la probabilité est très faible. La branche accident est elle aussi théoriquement concernée, mais la probabilité est également très faible et, de plus, le coût resterait raisonnable du fait des capitaux assurés limités. Pour gérer le risque de concentration, la réassurance joue un rôle primordial.

2.3.4. Le risque de provisionnement

2.3.4.1. La définition du risque de provisionnement

Le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant au bilan. Cette provision est la somme des trois montants suivants :

- la provision pour indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés ;
- la provision pour sinistres survenus mais non déclarés (Incurred But Not Reported, ou IBNR) et pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés (Incurred But Not Enough Reported, ou IBNER) ;
- la provision pour frais internes de gestion de sinistres.

2.3.4.2. La gestion du risque de provisionnement

a. La provision pour indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés

Elle correspond à la somme des provisions estimées « dossier par dossier » par les gestionnaires sinistres en fonction de leur expertise et des informations dont ils disposent au moment de l'estimation du coût du sinistre.

b. La provision pour sinistres survenus mais non déclarés (IBNR)

Elle est calculée selon une méthode probabiliste variable par branche d'assurance dont les paramètres sont estimés à partir des données historiques. Toutefois, afin de tenir compte de l'effet de diversification inter branches, la provision est évaluée par simulation globale avec un objectif de niveau de confiance minimal de 95%.

Enfin, il peut se rajouter, certaines années, une provision exceptionnelle sur une police ou un groupe de polices, du fait de l'existence d'un risque spécifique de déclaration tardive.

c. La provision pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER)

La première étape consiste à estimer, pour chaque branche d'assurance, le coût final de la charge des sinistres de chaque année d'assurance en fonction de l'observation du passé. L'application de la méthode actuarielle traditionnelle, dite « chain ladder », permet d'obtenir ainsi une estimation pour chaque branche d'assurance. Dans une deuxième étape, le Groupe tient compte de la volatilité de l'estimation obtenue en calculant une nouvelle estimation assurant un niveau de confiance au seuil de 95%. Le Groupe regarde ensuite comment se positionne la provision « dossier par dossier » augmentée de la provision pour IBNR par rapport à cette estimation au seuil de confiance de 95%. Dans l'hypothèse où elle serait inférieure, le Groupe fixerait alors une provision complémentaire au titre des sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés.

Enfin, de la même manière que pour les IBNR, il peut se rajouter, certaines années, une provision exceptionnelle pour tenir compte d'une évolution future différente de celle du passé. Cela peut être notamment le cas pour appréhender un risque de sur-inflation médical et/ou jurisprudentiel, ou encore un niveau de taux d'intérêt à long terme extrêmement bas.

d. La provision pour frais internes de gestion de sinistres

Cette provision est calculée à partir d'un modèle ayant pour paramètres principaux :

- les volumes annuels estimés sur la période de « run off » du portefeuille des sinistres ;
- les coûts variables (salaires et frais annexes) ;
- les coûts fixes (maintenance informatique, loyers) ;
- une hypothèse d'inflation future des coûts.

2.4. Risques de souscription en assurance vie

2.4.1. Généralités

On distingue essentiellement en assurance vie les contrats destinés à couvrir uniquement les risques décès et invalidité, les contrats d'épargne ou les contrats combinant les volets de risques et d'épargne.

a. Fréquence et risque de cumul

Pour les contrats assurant les risques décès et invalidité, le facteur le plus important pouvant avoir une incidence sur la fréquence sont des évènements de catastrophes ou encore des modifications importantes dans l'hygiène de vie comme la consommation de tabac, d'alcool, l'alimentation ou l'exercice physique. Pour les contrats où le risque assuré est la survie, le facteur le plus important est le progrès des sciences médicales et sociales ayant une influence positive sur l'espérance de vie. En ce qui concerne les tendances à long terme de mortalité et de longévité, une révision régulière des hypothèses qui sont à la base de notre tarification est effectuée.

b. Concentration des risques

La politique de réassurance qui couvre les risques de catastrophe couvre aussi tout risque de concentration. De fait, tout sinistre de catastrophe touchant au moins trois personnes est couvert par ce traité.

c. Sources d'incertitudes dans l'estimation des paiements à échéance finale et des primes futures à encaisser

Les sources d'incertitude sont des éléments aléatoires qui influencent les estimations, tels les changements à long terme de la longévité et les changements comportementaux des assurés. Le Groupe utilise des tables de mortalité reconnues comme adéquates localement. Un contrôle systématique est réalisé afin de vérifier le comportement du portefeuille et des statistiques de mortalité générale. Si des déviations importantes devaient être détectées par l'enquête, les provisions mathématiques afférentes à ces contrats et les tarifs des produits concernés seraient ajustés.

2.4.2. Assurance vie à long et à court terme, hypothèses, modification d'hypothèses et sensibilité

Les contrats d'assurance vie à rendement garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une estimation lors de la souscription du contrat en tenant compte des probabilités de décès et d'annulation, des taux d'intérêts et frais généraux. Sur base de ces hypothèses, le Groupe calcule l'engagement d'assurance pour toute la durée de vie du contrat. Ensuite, de nouvelles estimations sont régulièrement réalisées afin de déterminer si les estimations initiales restent suffisantes. En cas d'insuffisance de l'estimation courante, des provisions additionnelles sont constituées.

En ce qui concerne les contrats bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon précise la juste valeur de cette clause dans ces contrats. En effet, bien que cette clause donne droit à un complément de rémunération, le taux d'intérêt auquel cette participation discrétionnaire est calculée, reste du ressort des Conseils d'administration des entités sur recommandation des actuaires.

La décision quant au montant de la participation aux bénéfices discrétionnaire à attribuer aux contrats est fonction de la performance réalisée par les actifs investis. Les taux à attribuer aux contrats sont déclinés à partir de ce montant.

Sur base régulière et au moins annuellement, les portefeuilles vie sont soumis à des « stress tests ». Ces tests estiment l'excédent (ou l'éventuelle insuffisance) de couverture des engagements du Groupe. Les tests, tant pour les contrats d'assurance à court terme qu'à long terme, portent sur l'impact

d'une variation déterminée, tant à la hausse qu'à la baisse, des taux obligataires de référence.

Le Groupe contrôle également, sur base d'un modèle économique, les insuffisances éventuelles des rendements futurs par rapport aux engagements contractuels.

2.4.3. Contrats d'assurance vie à court terme

Le Groupe souscrit des contrats à court terme en assurance vie individuelle dans le cadre des contrats de financement décès. Ces contrats servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens de consommation.

En assurance de groupe, ces contrats court terme sont souscrits par des sociétés dans le cadre de fonds de pensions complémentaires au bénéfice des employés de ces sociétés. Dans la plupart des cas, ces contrats couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité. Le risque vie n'est pas exposé à d'autres aléas que ceux précités en matière de catastrophes ou d'hygiène de vie.

2.4.4. Contrats d'assurance vie à long terme vendus en libre prestation de services

Outre les contrats précités, le Groupe souscrit des contrats d'assurance vie en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans la majeure partie des cas, le souscripteur verse une prime unique qui sert dès lors comme épargne à investir en fonction d'une politique d'investissement préalablement déterminée. Il s'en suit que pour cette forme de contrat, le risque financier est supporté par le souscripteur, sauf bien sûr pour la partie du risque d'assurance couvert par le contrat.

2.5. Risques de souscription en assurance santé

2.5.1. Généralités

Le Groupe commercialise des produits d'assurance complémentaire santé principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et aux frontaliers ayant une activité salariée au Luxembourg, que ce soit à travers des contrats individuels ou groupe. Par ailleurs, le Groupe a lancé une activité relative aux « couvertures complètes » pour expatriés.

En branche maladie, les contrats de couverture complémentaire souscrits par des particuliers le sont pour une durée indéterminée, sous forme de primes nivelées, avec un droit de résiliation exclusif pour le preneur d'assurance. Toutefois, les contrats contiennent une clause d'ajustement tarifaire qui est fonction de l'évolution observée de la sinistralité du portefeuille par rapport à la sinistralité estimée à l'émission du contrat et cela, sous contrôle d'un expert externe. Les contrats à destination des personnes morales et des expatriés, généralement vendus sous forme de primes de risque, sont résiliables annuellement.

Les risques de souscription en assurance santé sont identiques aux risques de souscription en assurance vie ou aux risques de souscription en assurance non-vie selon qu'ils sont vendus sous la forme de primes nivelées (technique vie) ou de primes de risque (technique non-vie).

2.5.2. La gestion du risque de souscription en assurance santé

Pour les contrats vendus sous la forme de primes de risque, les risques de souscription et de provisionnement sont gérés par des procédures d'acceptation de risques détaillées et par des modélisations actuarielles régulièrement mises à jour.

Pour les contrats vendus sous la forme de primes nivelées, il existe, en outre, une procédure permettant d'adapter le tarif dès que la sinistralité observée dépasse la sinistralité prévue d'un certain seuil.

Par ailleurs, un programme de réassurance protège les résultats de l'entreprise contre l'impact d'une sinistralité trop volatile.

Autres ressources employées

(montants en € millions)

Personnel du Groupe

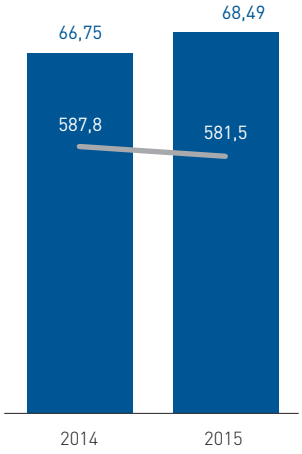

Placements immobiliers et investissements

(entrées de l'exercice)

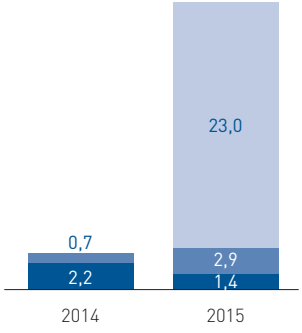

Impôts comptabilisés sur le résultat 2015

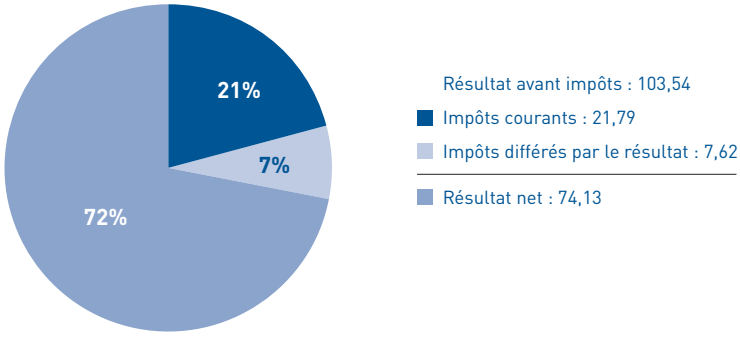

Note 14. Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation, et notamment les frais d'acquisition et d'administration, comprennent certains frais de personnel présentés dans la note 15, ainsi que d'autres frais liés à l'acquisition et à la gestion administrative de contrats d'assurance ou de gestion patrimoniale.

Les frais d'acquisition reportés sont présentés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan (cf. note 19). Les frais d'exploitation des activités d'assurance sont présentés nets des commissions et des participations aux bénéfices reçues au titre des contrats de réassurance.

L'élimination des opérations réciproques entre les secteurs d'activité trouve sa contrepartie dans des postes dédiés. Cette élimination concerne essentiellement les commissions de gestion des placements prélevées par Capital*at*Work Foyer Group S.A. auprès des activités d'assurance (cf. note 8). Pour les autres activités, cette contrepartie est présentée en diminution des frais d'exploitation, de sorte que les produits et les charges d'exploitation de Capital*at*Work sont réduits de montants similaires.

€ milliers	2015	2014
Assurance vie		
Frais d'acquisition	-12 392,0	-11 842,9
dont commissions d'acquisition payées	*-4 422,3*	*-4 136,8*
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-154,5	-271,4
Frais d'administration	-16 525,3	-15 873,7
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	170,5	237,5
Frais d'exploitation nets - vie	**-28 901,3**	**-27 750,5**
Assurance non vie		
Frais d'acquisition	-72 435,2	-67 617,6
dont commissions d'acquisition payées	*-43 447,0*	*-40 743,8*
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	853,5	487,7
Frais d'administration	-11 528,9	-10 912,9
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	2 505,1	2 537,9
Frais d'exploitation nets - non vie	**-80 605,5**	**-75 504,9**
Autres activités		
Rétrocessions de commissions	-2 841,0	-3 512,6
Autres frais d'exploitation	-29 111,2	-28 065,5
Contrepartie de l'élimination des opérations intersectorielles	4 917,4	4 581,2
Frais d'exploitation nets - autres activités	**-27 034,8**	**-26 996,9**

Note 15. Frais de personnel

1. EFFECTIFS ET FRAIS PAR NATURE

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2015 s'est élevé à 581,5 personnes (2014 : 587,8 personnes), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	2015	2014
Dirigeants	40,0	37,8
Cadres	87,0	86,8
Employés	454,5	463,2
Total	**581,5**	**587,8**

Les frais de personnel ci-dessous comprennent les charges liées à « l'incentive plan » de Capital*at*Work S.A. ainsi que celles liées au plan de stock-options de Foyer S.A., à l'exception des moins-values réalisées sur les actions de cette société (cf. note 8) :

€ milliers	2015	2014
Salaires et traitements	47 876,4	46 387,6
Charges sociales	5 975,9	5 876,1
Autres frais de personnel	14 638,8	14 483,9
Total	**68 491,1**	**66 747,6**

Les frais de personnel sont ventilés par fonction selon qu'ils sont encourus pour régler les sinistres d'assurance, pour gérer les placements, pour acquérir des contrats d'assurance ou de gestion patrimoniale, ou encore pour réaliser la gestion administrative de ces derniers. Le cas échéant, ils sont alors présentés pour chaque activité du Groupe parmi les postes « montants payés » de la charge des sinistres, « charges des placements » (cf. note 8 « Produits et charges financiers) ou « frais d'exploitation nets » (acquisition et administration des contrats, cf. note 14).

2. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Un plan de rémunération a été mis en place en 2009 en faveur de certains dirigeants du groupe Foyer S.A. (« stock option plan »), leur permettant de souscrire à des options d'achat sur les actions propres.

Les options attribuées en 2011 sont devenues exerçables en 2015. De plus, 2 581 options ont été rachetées par le Groupe en 2015 pour une charge de € 145,4 milliers comptabilisée dans le compte des autres activités (2014 : € 1 613,9 milliers).

Par ailleurs, 16 397 nouvelles options ont été attribuées en 2015 mais les options non encore exerçables à la date de clôture sont considérés comme des engagements hors bilan (cf. note 26).

€ milliers	2015	2014
Provisions au 01.01	189,5	504,4
Dotations	2 010,6	189,5
Paiements	-145,4	-504,4
Provisions au 31.12	**2 054,7**	**189,5**

Dans le cadre du plan mis en place en 2010 en faveur de certains collaborateurs du groupe CapitalatWork (« incentive plan »), aucune option n'a été levée en 2015.

€ milliers	2015	2014
Provisions au 01.01	82,6	1 662,5
Dotations / (Reprises)	-	-77,4
Paiements	-	-1 502,5
Provisions au 31.12	**82,6**	**82,6**

Note 16. Impôts sur le résultat

1. AVANCES ET PROVISIONS D'IMPÔT COURANT

Les avances d'impôts sur le résultat à l'actif et les provisions pour impôts sur le résultat au passif sont compensées pour les montants payés et dus par une même société à une même administration fiscale.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Avances d'impôts payées	28 176,3	7 267,9
dont montant compensé avec les provisions	*27 422,6*	*6 819,8*
Provisions pour impôts courants	-93 368,2	-77 119,8
Provision nette au passif	**-65 945,6**	**-70 300,0**

Les provisions pour impôts sur les pensions complémentaires, de même que les impôts sur les traitements et salaires ou les impôts sur les assurances, sont présentés sous le poste « dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale » (cf. note 21).

2. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle ils figurent au bilan comptable consolidé. Le tableau suivant renseigne le détail de ces impôts.

€ milliers	Titres et instruments dérivés	Plus-values immunisées	Autres	Total
Au 01.01.2015	**-79 174,9**	**-15 843,5**	**-1 481,7**	**-96 500,1**
Variation par résultat	-8 279,6	317,8	341,3	-7 620,5
Variation par réserve	19 749,1	-	-	19 749,1
Au 31.12.2015	**-67 705,3**	**-15 525,7**	**-1 140,4**	**-84 371,4**
dont à l'actif				*4,7*
dont au passif				*-84 376,1*

Les impôts différés proviennent de l'application de l'option de juste valeur et des techniques de consolidation (homogénéisation des méthodes comptables ou élimination de certaines opérations intra-groupe).

Les impôts différés relatifs aux titres de placement et aux instruments dérivés (cf. note 6) sont générés par les situations suivantes :

- plus-values non réalisées sur des titres disponibles à la vente (cf. note 9 « Réserve de réévaluation des titres ») ;
- plus-values non réalisées sur des titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- plus- ou moins-values non réalisées sur des instruments financiers.

Les impôts différés relatifs aux plus-values immunisées représentent les montants en report d'imposition en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (cf. note 12 « Autres éléments de fonds propres »).

Les autres impôts différés proviennent principalement de la réévaluation d'immeubles dans les comptes consolidés, lors de l'acquisition d'entreprises.

3. CHARGE D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Le Groupe a enregistré des charges d'impôts comme suit :

€ milliers	2015	2014
Impôt sur le revenu des collectivités	-15 258,1	-15 480,0
Impôt sur le revenu des collectivités - décompte définitif reçu	564,0	-
Impôt commercial communal	-5 236,2	-5 433,6
Impôt sur le revenu des collectivités - décompte définitif reçu	143,5	-
Impôt sur la fortune	-1 061,8	34,2
Impôt sur la fortune - décompte définitif reçu	-3,1	-
Autres impôts sur le résultat (hors Luxembourg)	-937,8	-417,4
Total de la charge d'impôts courants	**-21 789,5**	**-21 296,8**
Charge d'impôts différés par le résultat	-7 620,5	-502,8
Total de la charge d'impôts par le résultat	**-29 410,0**	**-21 799,6**
Charge d'impôts différés par réserve	19 749,1	-30 326,4
Total de la charge d'impôts	**-9 660,9**	**-52 126,0**

Pour les sociétés luxembourgeoises, la charge de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et de l'impôt commercial communal (ICC) est calculée avec un taux de 29,97% (2014 : 29,97%). L'impôt sur la fortune (IF) est calculé au taux de 0,50% sur la valeur unitaire de chaque entité (2014 : 0,50%).

Pour les sociétés belges, la charge d'impôts courants de € 937,8 milliers a été calculée avec un taux d'imposition de 33,99% (2014 : 33,99%).

Les impôts différés sont calculés en considérant un taux d'imposition de 29,97% (2014 : 29,97%).

Note 17. Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles se résument comme suit :

2015 € milliers	Logiciels	Fonds de commerce	Ecarts d'acquisition positifs
Valeur brute au 01.01.	**31 419,9**	**2 585,1**	**50 271,7**
Entrées de l'exercice	1 447,4	-	-
Sorties de l'exercice	-90,0	-63,8	-
Valeur brute au 31.12.	**32 777,3**	**2 521,3**	**50 271,7**
Corrections de valeur cumulées au 01.01.	**-24 195,3**	**-368,9**	**-49 663,2**
Amortissements de l'exercice	-2 607,6	-510,8	-182,5
Sorties de l'exercice	47,6	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.	**-26 755,3**	**-879,7**	**-49 845,7**
Valeur nette au 31.12.	**6 022,0**	**1 641,6**	**426,0**

Les logiciels comptabilisés à l'actif comprennent le prix d'acquisition, le cas échéant, ou les coûts de développement lorsque les logiciels sont produits en interne.

Le poste « fonds de commerce » correspond à la valorisation des droits à commissions découlant de la gestion des portefeuilles de clients qui a été reprise à des agents cessant leur activité. Les portefeuilles, quelles que soient les personnes en charge de leur gestion, appartiennent au Groupe Foyer. Ils peuvent être gérés directement par le Groupe jusqu'à ce qu'ils soient à nouveau confiés à un agent repreneur.

Les amortissements de ces actifs incorporels sont reconnus dans le compte de profits et pertes où ils sont ventilés par fonction pour chacune des activités du Groupe, notamment dans les postes « frais d'exploitation nets » lorsqu'ils correspondent à des frais d'acquisition ou d'administration des contrats (voir le tableau suivant).

Ventilation des logiciels par activité € milliers	Assurance non-vie	Assurance vie	Autres activités
Valeur brute au 01.01.	**18 889,8**	**4 837,6**	**7 692,5**
Entrées de l'exercice	1 191,0	256,4	-
Sorties de l'exercice	-90,0	-	-
Valeur brute au 31.12.	**19 990,8**	**5 094,0**	**7 692,5**
Corrections de valeur cumulées au 01.01.	**-13 023,2**	**-4 410,7**	**-6 761,4**
Amortissements de l'exercice	-1 642,7	-214,9	-750,0
Sorties de l'exercice	47,6	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.	**-14 618,3**	**-4 625,6**	**-7 511,4**
Valeur nette au 31.12.	**5 372,5**	**468,4**	**181,1**

Les écarts d'acquisition positifs (goodwill) résultent de l'acquisition de 25% du capital de Foyer Santé S.A. en 2013. L'écart constaté lors de l'acquisition de CapitalatWork Group S.A. en 2009 a été totalement amorti.

Ecarts d'acquisition positifs € milliers	Foyer Santé	Capitala*t*Work	Total
Valeur brute au 01.01.	**912,8**	**49 358,9**	**50 271,7**
Mouvement de l'exercice	-	-	-
Valeur brute au 31.12.	**912,8**	**49 358,9**	**50 271,7**
Corrections de valeur cumulées au 01.01.	**-304,3**	**-49 358,9**	**-49 663,2**
Amortissements de l'exercice	-182,5	-	-182,5
Corrections de valeur cumulées au 31.12.	**-486,8**	**-49 358,9**	**-49 845,7**
Valeur nette au 31.12.	**426,0**	**-**	**426,0**

Les amortissements de l'exercice sont reconnus dans le compte de profits et pertes, dans les autres charges du compte non technique pour l'amortissement relatif à Foyer Santé.

Note 18. Terrains et constructions

Les immeubles d'exploitation désignent les terrains et constructions utilisés dans le cadre de l'activité propre du Groupe. Les immeubles de placement sont des terrains et constructions donnés en location à des tiers.

2015 € milliers	Immeubles d'exploitation	Immeubles en cours de construction	Immeubles de placement
Valeur brute au 01.01.	**53 657,0**	**2 812,3**	**6 604,9**
Entrées de l'exercice	351,3	2 556,3	2,8
Variation de périmètre	-	23 040,0	-
Sorties de l'exercice	-	-4 090,2	-
Valeur brute au 31.12.	**54 008,3**	**24 318,4**	**6 607,7**
Corrections de valeur cumulées au 01.01.	**-20 623,2**	**-**	**-2 454,5**
Amortissements de l'exercice	-2 376,0	-	-157,6
Dépréciations de l'exercice	-	-4 090,2	-
Sorties de l'exercice	-	4 090,2	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.	**-22 999,2**	**-**	**-2 612,1**
Valeur nette au 31.12.	**31 009,1**	**24 318,4**	**3 995,6**

1. IMMEUBLES D'EXPLOITION

La juste valeur de l'immeuble sis à Leudelange a été ré-estimée en 2012 par un évaluateur indépendant. La juste valeur de l'immeuble sis à Bruxelles a été ré-estimée en 2013 par un autre bureau d'experts indépendant. La juste valeur de l'ensemble des immeubles d'exploitation est estimée à € 53 276,6 milliers (2014 : € 53 276,6 milliers).

Les amortissements de l'exercice sont reconnus dans le compte de profits et pertes où ils sont ventilés par fonction pour chacune des activités du Groupe, notamment dans les postes « frais d'exploitation nets ».

2. IMMEUBLES EN COURS DE CONSTRUCTION

Les immeubles en cours de construction sont désormais présentés séparément, ils peuvent être destinés à l'activité propre du Groupe ou à la location.

Les constructions en cours ne sont pas amorties mais elles ont fait l'objet de dépréciations au cours de l'exercice 2015. Celles-ci sont présentées dans le compte de profits et pertes des activités concernées, notamment dans les postes « frais d'exploitation nets » de l'assurance vie et de l'assurance non-vie.

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

La juste valeur de l'immeuble sis à Bruxelles a été ré-estimée en 2013 par un bureau d'experts indépendant. La quote-part correspondant au poste « immeubles de placement » est estimée à € 4 693,4 milliers (2014 : € 4 693,4 milliers).

Les revenus de loyer et les charges, y compris les amortissements de l'exercice, sont reconnus dans le compte de profits et pertes, selon l'activité de la filiale détenant ces immeubles (cf. note 8 « Produits et charges financiers »).

Note 19. Prêts, créances et comptes de régularisation

Les prêts, les créances et les comptes de régularisation sont essentiellement liés aux activités d'assurance et de réassurance.

1. PRÊTS

Les autres placements financiers comprennent les prêts accordés à des assurés, à des intermédiaires, à des parties liées ou à d'autres tiers.

Les avances sur polices constituent des prêts accordés en cours de contrat aux preneurs d'une assurance Vie. Par ailleurs, le Groupe accorde à ses agents des prêts destinés à racheter des portefeuilles devenus disponibles. Le risque de crédit sur ces prêts est négligeable puisqu'ils sont tous sécurisés de façon adéquate, soit par l'épargne sous-jacente aux contrats Vie mixtes, soit par l'indemnité compensatrice dans le cas des prêts aux agents.

Les prêts aux parties liées ont été accordés à des dirigeants et à des administrateurs. Leurs caractéristiques sont présentées à la note 25.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Avances sur polices	794,5	852,1
Prêts aux agents	8 865,2	8 653,4
Prêts aux parties liées	542,3	544,8
Autres prêts	73,6	78,4
Dépôts auprès des entreprises cédantes	13,3	12,2
Autres cautions et garanties données	63,4	438,6
Total	**10 352,3**	**10 579,5**

L'évaluation des prêts est basée sur le prix d'acquisition ou le coût de revient mais elle ne diffère pas matériellement d'une évaluation basée sur la juste valeur.

2. CRÉANCES

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :		
- les preneurs d'assurance	44 986,6	43 680,9
dont créances sur des tiers	*45 414,0*	*44 108,3*
dont correction de valeur	*-427,4*	*-427,4*
- les intermédiaires d'assurance	2 109,3	5 058,6
Créances nées d'opérations de réassurance	6 902,4	11 753,2
Autres créances	15 021,3	7 922,4
dont créances sur les entreprises liées	*106,7*	*114,0*
Total	**69 019,6**	**68 415,1**

3. COMPTES DE RÉGULARISATION

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et loyers courus non encaissés	19,0	-
Frais d'acquisition reportés	5 840,7	5 141,7
Total	**5 859,7**	**5 141,7**

Les intérêts courus sur les titres (coupons courus non échus sur obligations) sont présentés dans la juste valeur des titres (cf. note 6 « Titres et instruments dérivés »).

L'activation et l'amortissement des frais d'acquisition reportés sont présentés dans le compte de profits et pertes parmi les frais d'exploitation nets (cf. note 14).

Note 20. Provisions pour pensions et pour autres risques et charges

1. PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

1.1. Plan ouvert bénéficiant aux salariés

Les employés bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite financé auprès de Foyer Vie S.A. Ce plan est un régime à contributions définies. Ces contributions sont investies dans des fonds d'investissement sans garantie de rendement. Cependant, les employés ont la possibilité de choisir une formule d'assurance épargne classique avec un taux d'intérêt garanti de 2,5% plus participation discrétionnaire.

Les provisions relatives à ce plan sont comprises dans les provisions techniques pour les montants suivants :

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Provision d'assurance vie	10 673,1	9 585,5
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	6 923,6	6 184,5
Plan ouvert au bénéfice des salariés	**17 596,7**	**15 770,0**

1.2. Plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés

Ce plan en régime interne est fermé. Il ne concerne que des pensionnés dont les rentes de retraite, d'invalidité, de survie ou d'orphelins sont versées suite à d'anciennes promesses. Ces rentes sont indexées.

Les engagements relatifs à cet ancien plan sont présentés dans le poste « provisions pour pensions et obligations similaires » et les charges correspondantes sont comptabilisées dans les frais de personnel.

1.3. Indemnités de fin de carrière des agents

Une prestation sous forme de capital est promise à certains agents d'assurance qui bénéficient du statut d'agent général ou d'agent principal et d'une clause spéciale du contrat d'agent. Cet engagement exprime la volonté du Groupe de fidéliser les agents en tant qu'agents exclusifs du Groupe. Si la cessation de l'activité intervient pour des raisons autres, comme la faute grave, le changement de compagnie ou le retrait de l'agrément d'agent, l'agent est déchu de son droit.

Les engagements relatifs à ces indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « provisions pour pensions et obligations similaires » et les charges correspondantes sont comptabilisées dans les frais de personnel.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés	6 615,7	6 872,4
Indemnités de fin de carrière des agents	4 484,8	3 938,4
Provisions pour pensions et obligations similaires	**11 100,5**	**10 810,8**

2. AUTRES PROVISIONS

Les provisions pour les autres passifs et charges comprennent principalement une provision pour impôts dus au Luxembourg sur les pensions complémentaires, une provision constituée au niveau de la filiale Capital*at*Work Foyer Group S.A. pour couvrir les risques représentés par les activités de gestion de fortune et de gestion d'actifs dans le cadre de contrats de gestion collective, ainsi que diverses provisions pour litiges.

€ milliers	31.12.2015	31.12.2014
Provision pour impôts sur pensions complémentaires	1 850,8	1 428,2
Provision spéciale de Capital*at*Work Foyer Group S.A.	1 248,2	1 248,2
Provision générale pour risques et charges	75,0	75,0
Provisions pour litiges	1 253,0	1 049,8
Stock options plan de Foyer S.A.	2 054,7	189,5
Incentive plan de Capital*at*Work S.A.	82,6	82,6
Option d'achat de parts d'OPC	15,7	13,8
Total des autres provisions	**6 580,0**	**4 087,1**

Le plan de rémunération en faveur de certains collaborateurs du groupe Capital*at*Work fait l'objet d'une provision pour autres risques et charges, de même que le plan de « stock-options » en faveur de dirigeants du groupe Foyer pour les options exerçables à la date de clôture du bilan (cf. notes 15 « Frais de personnel » et 26 « Engagements hors bilan). Néanmoins, d'autres passifs envers le personnel, parfois incertains quant à leur montant ou à leur échéance, sont présentés sous le poste « autres dettes » en raison de leur nature.

Note 21. Dettes

Au 31 décembre 2015, toutes les dettes ont une durée résiduelle inférieure à cinq ans. Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées à la note 7 « Dépôts, trésorerie et passifs financiers ».

€ milliers	2015	2014
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	32 788,5	26 480,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 424,7	7 669,8
Dettes envers les entreprises liées	97,6	168,5
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	10 055,2	9 097,3
Autres dettes et comptes de régularisation	22 056,3	20 916,2
Total	**74 422,3**	**64 331,9**

Les dettes nées d'opérations d'assurance directes proviennent principalement de sinistres en assurance Vie payés aux bénéficiaires mais non encore décaissés à la clôture, de commissions à payer aux agents ou aux apporteurs d'affaire et de contrats d'assurance non-vie souscrits en co-assurance pour lesquels le Groupe est apériteur.

Les dettes nées d'opérations de réassurance représentent les soldes des décomptes de traités de réassurance avec les réassureurs à la fin de la période sous revue.

Les dettes envers les entreprises liées représentent les soldes de comptes courants avec des co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle et avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance.

Les autres dettes proviennent notamment de frais de personnel, y compris des provisions pour gratification, de factures et de rétrocessions à payer, ainsi que d'opérations d'acquisition de titres en fin d'exercice pour lesquelles le paiement a été réalisé en début d'exercice suivant.

Modalités d'établissement des comptes

(montants en € millions)

Les comptes annuels consolidés sont établis pour la première fois selon les principes comptables luxembourgeois (« LuxGAAP »), en appliquant une option de juste valeur sur les instruments financiers (« Fair Value Option », notée FVO).

Précédemment, Foyer S.A. a présenté des comptes consolidés selon les Normes Internationales d'Information Financière (« International Financial Reporting Standards » ou IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'incidence de ce changement sur les capitaux propres au 31.12.2014 (y compris la part des intérêts minoritaires) est présentée ci-dessous.

Passage des capitaux propres au 31.12.2014 des IFRS vers les LuxGAAP

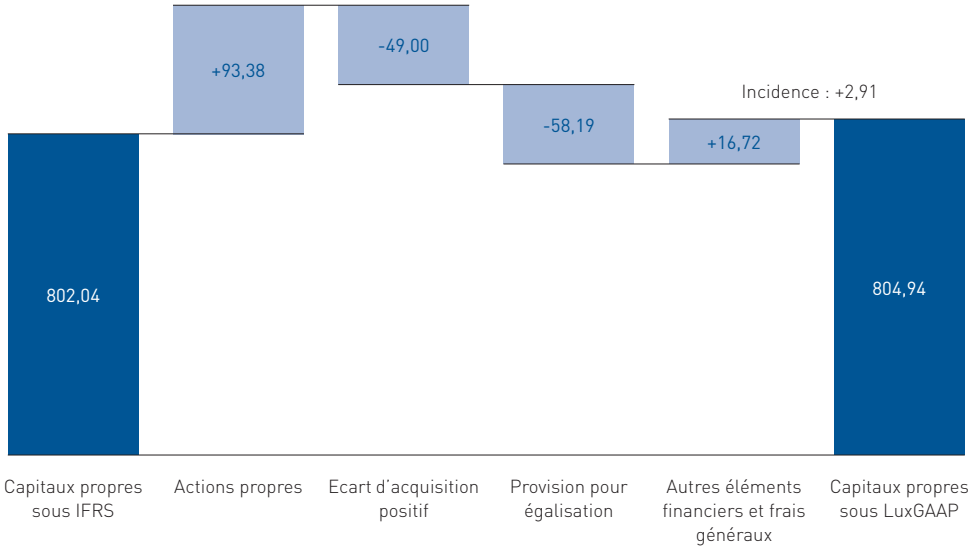

Note 22. Présentation des comptes annuels consolidés

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et réassurances (« la Loi luxembourgeoise »). En effet, la Société a notamment pour objet la prise de participations et la gestion de celles-ci, et ces entreprises filiales sont principalement des sociétés d'assurances. Les comptes consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg et en appliquant l'option introduite par la loi du 27 avril 2006 permettant d'évaluer les instruments financiers à leur juste valeur (abrégé en anglais par « LuxGAAP FVO »).

Les comptes consolidés ont été établis pour la première fois selon ces principes au 31 décembre 2015. Précédemment, pour les exercices 2005 à 2014, Foyer S.A. a présenté des comptes consolidés selon les Normes Internationales d'Information Financière (« International Financial Reporting Standards » ou IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration de la Société.

Les comptes consolidés de Foyer Finance S.A. constituent le plus grand ensemble d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Ces comptes consolidés et le rapport de gestion sont disponibles au siège de la société situé au 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels consolidés sont présentés en Euro, et arrondis au dixième de millier le plus proche (€ milliers).

Ils se composent du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé, d'un état consolidé des produits et charges comptabilisés, d'un tableau de variation des capitaux propres consolidés, ainsi que de l'annexe.

3. PASSAGE DES PRINCIPES IFRS AUX LUXGAAP FVO

Ses actions ayant été retirées de la cote le 31 octobre 2014, Foyer S.A. n'a plus d'obligation à produire ses comptes consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Etant donnés l'évolution de ces normes et leur coût d'application, il a été décidé de préparer les comptes consolidés selon d'autres principes comptables, en recherchant des règles proches de la vision économique de la Société, de l'évaluation des bilans prudentiels et des principes appliqués dans le groupe Foyer Finance. Le choix des principes comptables luxembourgeois en appliquant l'option de juste valeur sur les instruments financiers permet de réduire l'incidence de ce changement de normes sur les capitaux propres consolidés.

Constatant que la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée par la loi du 30 juillet 2013, impose de constater des impôts différés en cas d'évaluation à la juste valeur, le Groupe applique également ce principe pour ses comptes consolidés. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur la base des plus-values non réalisées sur les instruments financiers, qui sont comptabilisées dans la réserve de réévaluation des titres, mais aussi sur la base des plus-values immunisées, qui sont également présentées dans les capitaux propres, compte de la fiscalité latente sur ces montants.

Par rapport aux comptes consolidés selon les normes IFRS, les principales incidences de ces nouveaux principes comptables sont les suivantes :

- Périmètre et méthode de consolidation : la co-entreprise Raiffeisen Vie S.A. (joint-venture) est à nouveau consolidée par intégration proportionnelle, et non plus comptabilisée par mise en équivalence comme ce fut le cas durant l'exercice 2014 en application de nouvelles normes IFRS relatives aux comptes consolidés ;

- Evaluation du résultat net et des capitaux propres :
  - les écarts d'acquisition (goodwills) sont amortis et disparaissent quasiment de l'actif, en contrepartie d'une diminution équivalente des capitaux propres consolidés ;
  - par ailleurs, la dotation de la société Foyer Re à la provision pour fluctuation de sinistralité (PFS) conduit à diminuer durablement le résultat et les capitaux propres (pour son montant net d'impôts différés) ;
  - à l'inverse, les engagements pour pensions complémentaires et obligations similaires sont provisionnés pour des montants moins importants, ce qui augmente légèrement les capitaux propres, et ils ne sont plus actualisés, ce qui réduit la volatilité qui était comptabilisée précédemment soit par le résultat net, soit directement par les capitaux propres ;

- Présentation des capitaux propres : les actions propres ne sont plus déduites des capitaux propres mais sont présentées à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition ;

- Présentation du compte de profits et pertes et du bilan : le chiffre d'affaires inclut désormais toutes les primes d'assurance, y compris celle des contrats d'assurance Vie qui étaient qualifiés de contrat d'investissement sous IFRS ; de même, les engagements relatifs à ces contrats sont reclassés des passifs financiers vers les provisions techniques.

Note 23. Principes comptables et méthodes de consolidation

1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.1 Bases de préparation

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de la Société et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente. Cette option d'évaluation à la juste valeur donne une image plus fidèle des performances et de la solvabilité du Groupe, et constitue une étape intermédiaire dans l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance. Il est rappelé que les dividendes distribuables et les impôts exigibles sont déterminés à partir des comptes individuels des sociétés du Groupe. De plus, les comptes consolidés du Groupe sont présentés selon la loi sur les sociétés d'assurance tandis que les comptes annuels de la Société sont présentés selon la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales. Les états financiers de ces sociétés sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et sur la base de méthodes comptables homogènes, à l'exception de traitements requis pour des raisons fiscales au Luxembourg (cf. paragraphe 11.4 de la présente note) et de l'élimination, à l'actif et au passif des entreprises d'investissement en Belgique, des actifs sous gestion et des dettes y relatives vis-à-vis des clients.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont, suivant la méthode de consolidation utilisée, soit éliminés dans leur totalité, soit éliminés proportionnellement.

1.2 Consolidation par intégration globale

La méthode d'intégration globale est appliquée lorsque la Société détient la majorité des droits de vote ou lorsque le Conseil d'administration a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la Société.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société-mère chaque élément de l'actif et du passif des filiales en substitution de la valeur d'inventaire de la participation.

1.3 Consolidation par intégration proportionnelle

Les sociétés significatives sous contrôle conjoint du Groupe et d'une ou plusieurs entreprises externes au Groupe sont intégrées proportionnellement aux pourcentages du contrôle exercé par le Groupe.

La méthode consiste à incorporer, au prorata du capital détenu par le Groupe, chaque élément de l'actif et du passif des sociétés concernées.

1.4 Participations non consolidées

Sont exclues de la consolidation, le cas échéant, les sociétés dont :

- la possession directe ou indirecte à la date de clôture représente moins de 20% du capital ;
- l'impact, soit en chiffre d'affaires ou en résultat net ou en total de bilan, est négligeable par rapport aux mêmes critères appliqués au Groupe.

1.5 Écarts d'acquisition positifs

On appelle différence de première consolidation la différence entre :

- la valeur comptable (généralement la valeur d'acquisition) des actions détenues dans la société qui entre dans le périmètre de consolidation ou qui devient une société filiale, lorsque l'acquisition a lieu en plusieurs fois, et
- la fraction des capitaux propres de cette société que représentent ces actions.

Cette différence de première consolidation est imputée, dans la mesure du possible, aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur dans les comptes de la société détenue (écarts d'évaluation). Dans la mesure où elle reste positive, la différence qui subsiste ensuite est inscrite à l'actif du bilan consolidé sous le poste « écarts d'acquisition » (ou goodwill) et amortie sur une période maximale de cinq ans.

2. CONVERSION DES POSTES LIBELLÉS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les moins-values non réalisées ainsi que les plus- et moins-values réalisées relatives aux variations des cours de change sont comptabilisées au compte de profit et pertes.

3. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement au taux de 20,0% par an.

4. PLACEMENTS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

4.1 Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont évalués au prix d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions sont amorties linéairement sur la durée d'utilité des biens :

- 25 à 50 ans pour la structure des immeubles ;
- 10 ans pour les parties techniques des immeubles ;
- 3 à 10 ans pour les installations et équipements affectés aux constructions.

Les terrains et les constructions en cours ne sont pas amortis.

En cas de dépréciation durable, les terrains et constructions font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

4.2 Titres de placement

Les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Pour ses actifs financiers, le Groupe retient le dernier cours acheteur (« bid price ») ou, pour les parts dans des fonds communs de placement, la dernière valeur nette d'inventaire (« net asset value » ou NAV) disponible à la date de clôture.

Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes.

A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes.

Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus sur les plus-values latentes, en contrepartie du compte de profits et pertes pour les titres détenus à des fins de transaction et en contrepartie de la réserve de réévaluation pour les titres disponibles à la vente. Lorsque des moins-values latentes (corrections de valeur) sont constatées sur des titres disponibles à la vente, la réduction théorique de la charge d'impôts correspondante est également présentée dans la réserve de réévaluation des titres et non plus dans le compte de profits et pertes.

4.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

4.4 Actions propres

Lorsque la Société achète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à l'actif du bilan et sont évaluées au prix d'acquisition. La Société ayant l'intention de conserver ses actions propres et celles-ci étant classées en immobilisations financières dans les comptes annuels de la Société, les actions propres sont présentées dans le poste des « placements » du bilan consolidé.

4.5 Autres placements financiers

L'évaluation des prêts, des dépôts auprès des établissements de crédit et des dépôts auprès des entreprises cédantes est basée sur le prix d'acquisition ou la valeur de remboursement.

Les dépôts auprès des établissements de crédit comprennent les sommes qui ne peuvent être retirées qu'après une certaine période de temps, qu'elles portent ou non intérêt.

5. PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché sur la base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation. La variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance Vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur de marché correspond soit à la valeur boursière du placement ou à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi.

6. SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Les sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage) sont estimées avec prudence.

7. PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

La part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

8. CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

9.1 Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs corporels dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

	Taux
Immobilisations corporelles, autres que matériel informatique	10,0%
Matériel informatique	20,0%

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

9.2 Avoirs en banque et assimilés

Le poste intitulé « avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse » comprend les sommes déposées auprès des établissements de crédit sans restriction quant au retrait, même si elles portent intérêt.

10 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance Vie sont reportés sur une période de 10 ans.

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance Santé sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement. En outre, depuis l'exercice 2012, ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférente aux primes non acquises.

11. CAPITAUX PROPRES ET ÉQUIVALENTS

Le Groupe assimile les plus-values immunisées et les passifs subordonnés à des éléments de capitaux propres lorsque ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité des normes prudentielles. En conséquence, ces postes du bilan consolidé sont répartis entre la part revenant au Groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires, conformément aux techniques de consolidation.

11.1 Capital souscrit et primes d'émission

Le capital souscrit représente les actions de la Société souscrite par ses associés. Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires, sans désignation de valeur, et ce capital est intégralement libéré.

Les primes d'émissions résultent d'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et représentent la différence entre les valeurs d'émission et le pair comptable des actions de la Société.

11.2 Réserve de réévaluation des titres

En vertu de l'option de juste valeur appliquée aux titres de placement et aux instruments dérivés, les plus- et les moins-values non réalisées sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres, dans cette réserve de réévaluation, pour leur montant net d'impôts différés (cf. paragraphe 4.2 de la présente note).

11.3 Autres réserves et résultats reportés

Ce poste représente le cumul des résultats consolidés des exercices antérieurs qui n'ont été ni redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes, ni intégrés au capital souscrit. La loi définit quelles réserves sont distribuables ou non. Les distributions proposées à l'Assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'administration sont déterminées sur la base des comptes annuels de la Société, et non sur la base des comptes consolidés.

11.4 Plus-values immunisées

Conformément aux dispositions fiscales luxembourgeoises basées sur l'article 54 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (LIR), certaines plus-values dégagées peuvent faire l'objet d'une immunisation fiscale. Ces plus-values, portées au passif du bilan fiscal, doivent être réinvesties avant la fin du deuxième exercice d'exploitation suivant celui de l'aliénation. A défaut de réinvestissement dans les délais, ces plus-values sont imposées. De plus, les corrections de valeur, amortissements et pertes réalisées sur les actifs de réemploi ne sont pas déductibles fiscalement, ce qui conduit à rendre exigibles les impôts relatifs aux plus-values qui étaient immunisées jusqu'alors.

Considérant que ce traitement comptable correspond uniquement à des dispositions fiscales (lesquelles sont sans objet dans les présents comptes consolidés), que cette présentation est spécifique aux sociétés luxembourgeoises et que cette immunisation fiscale constitue seulement un report d'imposition, le Groupe a décidé de ne pas montrer de transferts entre le compte de profits et pertes consolidé et des postes spéciaux avec une quote-part de réserve. En conséquence, le passif d'impôt différé relatif à ces résultats en sursis d'imposition est reconnu dans les comptes du Groupe (cf. paragraphe 14.1 de la présente note) et les capitaux propres consolidés comprennent seulement la quote-part de réserve issue de ces plus-values immunisées. Cette approche prudente vise à rendre les comptes consolidés cohérents avec les instructions du Commissariat aux Assurances selon lesquelles 70% des plus-values immunisées sont reprises dans les capitaux propres tels qu'établis selon les spécifications de Solvabilité I et Solvabilité II.

11.5 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés représentent des dettes qui, en cas de liquidation ou de faillite, ne sont remboursables qu'après le désintéressement des autres créanciers. Sous certaines conditions, les règles prudentielles peuvent considérer ces passifs comme des éléments de fonds propres.

12. PROVISIONS TECHNIQUES

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

12.1 Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

12.2 Provision d'assurance vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat/traité sur base de tables de mortalité admises au Luxembourg.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

12.3 Provision pour sinistres

La provision pour sinistres correspond au coût total estimé du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres résulte d'un calcul séparé pour chaque sinistre.

12.4 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel des primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

12.5 Provision pour égalisation

La provision pour égalisation comprend les montants provisionnés conformément aux dispositions légales ou administratives permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux.

12.6 Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques correspondent à la provision pour vieillissement calculée séparément pour chaque contrat d'assurance suivant une méthode actuarielle.

13. PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance Vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.

14. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

14.1 Provisions pour impôts

Pour les sociétés luxembourgeoises, la charge de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et de l'impôt commercial communal (ICC) est calculée sur le bénéfice brut avec le taux applicable à Leudelange. L'impôt sur la fortune (IF) est calculé au taux de 0,50% sur la valeur unitaire de chaque entité. Pour les sociétés belges, la charge d'impôts sur le résultat a été calculée avec un taux d'imposition de 33,99%. Les avances d'impôts payées à l'administration fiscale sont compensées avec les provisions pour impôts exigibles lorsque certaines conditions sont réunies.

Des impôts différés peuvent être reconnus à l'actif ou au passif du bilan consolidé, notamment en application des techniques de consolidation (homogénéisation des méthodes comptables ou élimination de certaines opérations intra-groupe) ou en application de l'option de juste valeur.
La comptabilisation d'impôts différés permet d'appliquer les principes d'image fidèle, de prudence et d'indépendance des exercices puisque les charges d'impôts sont ainsi reconnues dans le même exercice que les produits qui les ont générés.
Les produits et charges d'impôts différés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes, sauf dans le cas de titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur où les impôts différés sont constatés directement par les capitaux propres, dans la réserve de réévaluation des titres. Le cas échéant, les actifs d'impôts différés sont compensés avec les provisions pour impôts différés lorsque certaines conditions sont réunies.

14.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Ce poste comprend les provisions constituées pour couvrir, d'une part, le plan de pension complémentaire à prestations définies (fermé depuis 2003 mais continuant à bénéficier à des pensionnés) et, d'autre part, des engagements similaires envers certains agents d'assurance du Groupe.

Les provisions visant à couvrir le plan de pension complémentaire à prestations définies (mis en place en 2003 au profit des salariés) sont présentées dans les postes de provisions techniques concernés.

14.3 Autres provisions

Les autres provisions sont composées d'une provision générale pour risques et charges dans l'activité de gestion d'actifs et de provisions pour litiges. Néanmoins, les litiges nés de contrats d'assurance souscrits par des clients sont couverts par les provisions techniques

15. PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation des dépôts reçus des réassureurs et des dettes envers les établissements de crédit est basée sur leur valeur de remboursement.

16. DETTES

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

17. PROFITS ET PERTES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

17.1 Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie au compte non technique

Les produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

17.2 Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance non vie

Ces produits représentent la fraction du montant total des produits nets des placements relatifs aux actifs représentatifs des provisions techniques Non-Vie et transférée du compte non technique pour permettre une meilleure représentativité du résultat technique des opérations relatives à l'activité Non-Vie.

17.3 Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition représentent les frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et de renouvellement des contrats ou les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés au traitement des demandes et à l'établissement des polices.

17.4 Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et des ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

18. PROFITS ET PERTES DES AUTRES ACTIVITÉS

Les activités du Groupe autres que les assurances sont relatives à la gestion d'actifs. Le compte des autres activités comprend la contribution au résultat avant impôts du groupe Capital*at*Work ainsi que celle des sociétés holding.

Note 24. Périmètre de consolidation

Les sociétés comprises de le périmètre de consolidation de Foyer S.A. sont soit intégrées globalement, avec une quote-part d'intérêts minoritaires le cas échéant, lorsque ces sociétés filiales sont contrôlées par le Groupe, soit intégrées proportionnellement lorsque le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Dans le compte de profits et pertes consolidé, les contributions de sociétés commerciales sont présentées parmi les activités d'assurance lorsque leur activité ou leur actionnariat le justifie.

Filiales consolidées par intégration globale	% intérêt 31.12.2015	% intérêt 31.12.2014	Autorité de surveillance	Activité
Foyer Assurances S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Non-vie
FOYER RE S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Non-vie
Foyer Distribution S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	-	Non-vie
FOYER-ARAG S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	90,0	90,0	CAA	Non-vie
Foyer Santé S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	75,0	75,0	CAA	Non-vie
Foyer Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Vie
Foyer International S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Vie
Foyer Immo S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	-	-	Vie
Capital*at*Work Foyer Group S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CSSF	Autre
Capital*at*Work Management Company S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CSSF	Autre
Capital*at*Work S.A. Av. de la Couronne, 153, B-1050 Ixelles	100,0	100,0	FSMA	Autre
Immo*at*Work S.A. Av. de la Couronne, 153, B-1050 Ixelles	100,0	100,0	-	Autre

Le 1er octobre 2015, le Groupe a acquis la société ALLTEC Participations S.A., laquelle a été renommée Foyer Immo S.A. (cf. note 25 « Informations relatives aux parties liées »).

Deux sociétés contrôlées conjointement avec d'autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle avec une quote-part de 50%.

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle à 50%	% intérêt 31.12.2015	% intérêt 31.12.2014	Autorité de surveillance	Activité
Raiffeisen Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50,0	50,0	CAA	Vie
Tradhold S.A. 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	50,0	50,0	-	Autre

Note 25. Informations relatives aux parties liées

1. OPÉRATIONS ENTRE ENTREPRISES LIÉES

Les couvertures d'assurances RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude sont placées auprès d'un assureur externe. Les primes sont payées par Foyer Finance S.A. qui les refacture au Groupe.

Capital*at*Work Foyer Group S.A. a signé des contrats avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance dans le but d'intervenir pour leur compte sur les marchés financiers.

€ milliers	2015	2014
Primes des contrats de couverture RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude	184,0	174,0
Fournitures de services de Gestion financière	108,9	88,1

Par ailleurs, Foyer Vie S.A. intervient comme gestionnaire des plans de pensions complémentaires de l'ensemble des sociétés du groupe Foyer Finance.

Les créances sur les entreprises liées et les dettes envers celles-ci représentent les soldes de comptes courants avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance S.A. Elles sont présentées aux notes 19 et 21.

2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

Les dirigeants et les administrateurs ont bénéficié des rémunérations et avantages suivants. Ces montants excluent les administrateurs de filiales qui n'ont pas de responsabilités au niveau du Groupe :

€ milliers	2015	2014
Conseil d'administration	850,5	824,0
Salaires des dirigeants	8 692,0	7 579,3
Pensions (régime fermé)	184,2	184,2
Primes pour pensions	693,9	637,0
Charges sociales	623,3	533,2

De plus, certains dirigeants bénéficient d'un plan de stock options (cf. notes 15 et 26). En 2015, 16 397 nouvelles options ont été attribuées avec un prix d'exercice de € 95,30.

3. PRÊTS ACCORDÉS À DES DIRIGEANTS ET À DES ADMINISTRATEURS

Les prêts accordés à certains dirigeants et à d'autres parties liées présentent les caractéristiques suivantes :

31.12.2015 € milliers	Montant restant à rembourser	Taux d'intérêt	Durée
Prêts	542,3	0,0%	jusqu'à 20 ans

Les montants remboursés au cours de l'exercice s'élèvent à € 2,4 milliers (2014 : € 2,0 milliers).

4. ACQUISITION AUPRÈS D'AUTRES PARTIES LIÉES

Le 1er octobre 2015, le Groupe a acquis auprès de SOGEVA S.A. la société ALLTEC Participations S.A., renommée ensuite Foyer Immo S.A., pour un montant de € 20 000,0 milliers.

Le terrain détenu par cette société a été réévalué dans les comptes consolidés sur la base d'une expertise valorisant cet actif à € 21 000,0 milliers.

Note 26. Engagements hors bilan

1. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »).

Les options portent sur le même nombre d'actions et le prix d'exercice est égal au prix de l'action à la date d'attribution.

	Nombre d'options 2015	Prix d'exercice moyen 2015	Nombre d'options 2014	Prix d'exercice moyen 2014
En circulation au 01.01	162 282	60,57	186 332	43,16
Attribuées	16 397	95,30	54 856	86,02
Exercées	-2 581	44,00	-78 906	37,14
En circulation au 31.12	**176 098**	**64,05**	**162 282**	**60,57**
Exerçables au 31.12	36 565	43,97	3 568	43,67

Au 31 décembre 2015, l'engagement est évalué à € 6 279,7 milliers, soit une moyenne de € 35,66 par option (2014 : € 6 424,6 milliers, soit une moyenne de € 39,59 par option). Seul l'engagement relatif aux options exerçables à la date de clôture de l'exercice a été reconnu au passif du bilan (cf. note 20). Les charges comptabilisées durant l'exercice au titre de ce plan sont présentées à la note 15 « Frais de personnel ».

2. AUTRES PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe s'est porté caution de salariés et d'agents d'assurance sur des prêts souscrits par eux auprès d'établissements de crédit.

Le Groupe connaît des litiges dans le cours normal des affaires et ceux-ci conduisent à constater des provisions lorsque des pertes sont probables mais parfois indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance (cf. note 20). D'autres litiges avec d'anciens salariés et avec des clients ou leurs ayants droit constituent seulement des obligations potentielles pour lesquelles aucune provision n'a été constatée lorsque les pertes consécutives sont estimées peu probables et restent indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance.

3. GARANTIES ET AUTRES ENGAGEMENTS

Le Groupe a reçu des titres en gage de la part de réassureurs ; leur montant au 31 décembre 2015 s'élève à € 5 229,0 milliers (2014 : € 3 899,4 milliers). Les dépôts reçus sous forme de trésorerie sont comptabilisés dans le bilan sous le poste « dépôts reçus des réassureurs ».

A l'inverse, l'immeuble sis à Leudelange fait l'objet d'une affectation hypothécaire au profit du Commissariat aux Assurances dans le cadre des dispositions légales en matière de couverture des engagements techniques de Foyer Assurances S.A. (cf. note 18 « Terrains et constructions »). Par ailleurs, les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement de ces engagements (cf. note 6 « Titres et instruments dérivés »).

D'autre part, le Groupe a souscrit à des fonds spécialisés ou alternatifs pour lesquels le montant de l'engagement non encore appelé s'élève à € 5 342,5 milliers (2014 : € 2 740,8 milliers).

Note 27. Honoraires du contrôleur légal des comptes

Les honoraires facturés au Groupe par Ernst & Young et son réseau ont été les suivants :

€ milliers	2015	2014
Contrôle légal des comptes (hors taxes)	451,9	469,4
Autres services d'assurance (hors taxes)	6,0	4,1
Services de conseil fiscal (hors taxes)	3,1	-
Autres services (hors taxes)	-	111,1
TVA	63,1	88,5
Total TTC	**524,1**	**673,1**

Note 28. Evénements postérieurs à la clôture

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, l'annulation de 3 315 actions qui n'ont pas été déposées au 17 février 2016 est proposée à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Foyer S.A. Ces actions représentent 0,04% des actions émises par la Société et un pair comptable de € 16,6 milliers. Un montant d'environ € 130,0 milliers doit être versé à la Caisse de consignation en contrepartie d'une diminution des capitaux propres.

Comptes annuels de Foyer S.A.

Sommaire

P.98 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P.100 Bilan

P.102 Compte de profits et pertes

P.103 Annexe aux comptes annuels

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Actionnaires de
Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Foyer S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant

à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Foyer S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ernst & Young
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé

Sylvie Testa

Luxembourg, le 29 mars 2016

Bilan

au 31 décembre 2015

€ ACTIF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Actif immobilisé	**4**	**334 362 586,34**	**274 581 395,84**
Immobilisations corporelles	3.2		
Autres installations, outillage et mobilier		*5 652,50*	*5 652,50*
Immobilisations financières	3.3		
Parts dans des entreprises liées	*5*	*240 446 493,25*	*181 196 493,25*
Actions propres		*93 910 440,59*	*93 379 250,09*
Actif circulant		**139 844 558,24**	**121 238 889,65**
Créances	3.4		
Créances résultant de ventes de prestations et services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	*1 112,40*
Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	*8*	*2 471 303,73*	*118 462,40*
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		*28 454,63*	*11 403,62*
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	3.5		
Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers		*133 599 474,30*	*115 243 273,27*
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		3 745 325,58	5 864 637,96
TOTAL DE L'ACTIF		**474 207 144,58**	**395 820 285,49**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

€ PASSIF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux propres	**3.6, 6**	**463 412 303,70**	**386 629 854,40**
Capital souscrit		44 994 210,00	44 994 210,00
Primes d'émissions et primes assimilées		3 106 002,40	3 106 002,40
Réserves			
Réserve légale		*4 499 421,00*	*4 499 421,00*
Réserve pour actions propres		*93 910 440,59*	*93 379 250,09*
Autres réserves		*201 794 559,41*	*197 075 749,91*
Résultats reportés		19 268 232,10	3 093 329,89
Résultat de l'exercice		95 839 438,20	40 481 891,11
Provisions	**3.7, 7**	**6 118 804,43**	**4 310 196,87**
Provisions pour pensions et obligations similaires		7 141,97	7 141,97
Provisions pour impôts		4 056 994,62	4 113 594,10
Autres provisions		2 054 667,84	189 460,80
Dettes non subordonnées	**3.8**	**4 676 036,45**	**4 879 800,33**
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		8,59	710 060,09
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		428 426,64	227 167,94
Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		473 525,43	607 113,16
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale : dettes fiscales		1 310,19	104 225,42
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 772 765,60	3 231 233,72
Comptes de régularisation		**-**	**433,89**
TOTAL DU PASSIF		**474 207 144,58**	**395 820 285,49**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes

pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015

€	Notes	31.12.2015	31.12.2014
CHARGES			
Autres charges externes		5 955 274,65	8 072 066,80
Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières		4 324 420,68	1 536 127,42
Autres intérêts et charges financières			
Autres intérêts et charges		*1 165 518,89*	*3 992 345,17*
Impôts sur le résultat	9	-707 461,21	2 624 240,37
Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus		651 782,25	-29 414,06
Profit de l'exercice		95 839 438,20	40 481 891,11
Total des charges		**107 228 973,46**	**56 677 256,81**
PRODUITS			
Reprises de corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant		272 069,19	747 700,03
Produits des immobilisations financières provenant d'entreprises liées	10	96 665 551,50	34 573 050,00
Produits des éléments financiers de l'actif circulant : autres produits		10 062 250,53	20 966 356,08
Autres intérêts et autres produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés		*229 102,24*	*390 150,70*
Total des produits		**107 228 973,46**	**56 677 256,81**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels

Note 1. Généralités

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (RCS Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la Société en Foyer S.A. Le siège social de la Société est établi à Leudelange. La Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Note 2. Présentation des comptes annuels

La Société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la Société, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration de la Société.

La Société est incluse dans les comptes consolidés de Foyer Finance S.A. constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion de Foyer Finance S.A. sont disponibles à cette même adresse.

Certains montants du comparatif ont été reclassés pour être en conformité avec la présentation adoptée en 2015. Ces reclassements sont sans impact sur les résultats.

Note 3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la Société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

1. CONVERSION DES POSTES LIBELLÉS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les moins-values non réalisées ainsi que les plus- et moins-values réalisées relatives aux variations des cours de change sont comptabilisées au compte de profits et pertes.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

4. CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

5. VALEURS MOBILIÈRES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs mobilières autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de réalisation compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

6. CAPITAUX PROPRES

Le capital souscrit représente les actions de la Société souscrites par ses actionnaires. Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires, sans désignation de valeur, et ce capital est intégralement libéré.

Les primes d'émissions résultent d'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et représentent la différence entre les valeurs d'émission et le pair comptable des actions de la Société.

Les réserves et les résultats reportés constituent le cumul des résultats des exercices antérieurs qui n'ont été ni redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes, ni intégrés au capital souscrit. La loi définit quelles réserves sont distribuables ou non.

7. PROVISIONS

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables, soit certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

8. DETTES

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Note 4. Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

€	Autres installations, outillage et mobilier	Parts dans des entreprises liées	Actions propres
Valeur brute au 01.01.2015	**5 652,50**	**181 196 493,25**	**93 379 250,09**
Entrées de l'exercice	-	59 250 000,00	531 190,50
Sorties de l'exercice	-	-	-
Valeur brute au 31.12.2015	**5 652,50**	**240 446 493,25**	**93 910 440,59**
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2015	**-**	**-**	**-**
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2015	**-**	**-**	**-**
Valeur nette au 31.12.2015	***5 652,50***	***240 446 493,25***	***93 910 440,59***
Valeur nette au 31.12.2014	***5 652,50***	***181 196 493,25***	***93 379 250,09***

La valeur des parts dans des entreprises liées a augmenté suite à la libération de capital souscrit dans certaines entreprises liées, ainsi qu'à des augmentations de capital dans Foyer Vie S.A., Foyer International S.A. et Raiffeisen Vie S.A. Les quotes-parts de capital détenu dans ces entreprises liées restent inchangées (cf. note 5).

Les entrées relatives aux actions propres correspondent à l'acquisition d'actions postérieurement à l'offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») conclue en 2014.

Note 5. Parts dans des entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées sont relatives aux sociétés suivantes :

€	Capital détenu	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2015 (1),(2)	Résultat de l'exercice 2015 (1)	Résultat de l'exercice 2014
Foyer Assurances S.A.	100,00%	23 175 398,40	128 216 452,61	28 681 744,39	27 667 931,10
Foyer RE S.A.	100,00%	13 000 000,00	15 947 523,07	2 135 240,75	947 523,07
Foyer Distribution S.A.	100,00%	259 300,00	183 414,33	244 351,60	222 260,17
Foyer ARAG S.A.	90,00%	3 733 400,00	4 744 165,33	1 816 896,32	3 130 793,89
Foyer Santé S.A.	75,00%	3 450 000,00	3 877 662,38	156 201,81	97 140,61
Foyer Vie S.A.	100,00%	77 784 709,89	182 661 833,02	11 334 885,24	7 675 426,62
Raiffeisen Vie S.A.	50,00%	8 508 100,00	19 715 541,87	2 170 053,04	2 101 570,46
Foyer International S.A.	100,00%	31 186 805,74	50 070 090,55	3 396 604,10	3 065 142,03
Tradhold S.A.	50,00%	6 000 000,00	12 158 159,01	576 092,21	485 228,48
Capital*at*Work Foyer Group	100,00%	73 348 779,22	35 909 119,55	3 356 737,82	8 956 929,31
Total		**240 446 493,25**	**453 483 961,72**	**53 868 807,28**	**54 349 945,74**

(1) sur base des comptes annuels audités au 31.12.2015 ;
(2) excluant le résultat du dernier exercice ;
(3) y compris le capital souscrit non appelé.

€	Quote-part de capital	Capital non appelé	dont quote-part à libérer par la Société
Foyer RE S.A.	100,00%	2 000 000,00	2 000 000,00
Foyer ARAG S.A.	90,00%	247 880,00	223 092,00
Foyer Vie S.A.	100,00%	30 000 000,00	30 000 000,00
Foyer International S.A.	100,00%	3 750 000,00	3 750 000,00
Total		**35 997 880,00**	**35 973 092,00**

Au 31 décembre 2015, il est de l'avis du Conseil d'administration qu'aucune dépréciation durable n'est à constater sur les parts dans les entreprises liées.

Note 6. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

€	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve pour actions propres
Au 31.12.2014	**44 994 210,00**	**3 106 002,40**	**4 499 421,00**	**93 379 250,09**
Affectation du résultat				
dividendes				
réserves et résultats reportés				
Rachat d'actions propres				531 190,50
Résultat 31.12.2015				
Au 31.12.2015	**44 994 210,00**	**3 106 002,40**	**4 499 421,00**	**93 910 440,59**

1. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit est intégralement libéré et s'élève à € 44 994 210,00. Il est représenté par 8 998 842 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

2. PRIMES D'ÉMISSION

Les primes d'émission sont constituées comme suit :

Evolution des primes d'émission	€
2000	2 251 684,00
2001	466 617,70
2002	387 700,70
Total	**3 106 002,40**

3. RÉSERVE LÉGALE

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

4. RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2015, la Société détient 1 142 545 (2014 : 1 135 520) actions propres acquises pour un montant net de € 93 910 440,59 (2014 : € 93 379 250,09) et présentées dans les immobilisations financières à l'actif du bilan. Une réserve indisponible a été actée pour ce montant au sein des capitaux propres de la Société.

Autres réserves	Autres réserves, réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
164 558 249,91	**32 517 500,00**	**3 093 329,89**	**40 481 891,11**	**386 629 854,40**
			-19 056 988,90	-19 056 988,90
2 180 000,00	3 070 000,00	16 174 902,21	-21 424 902,21	-
-531 190,50				-
			95 839 438,20	95 839 438,20
166 207 059,41	**35 587 500,00**	**19 268 232,10**	**95 839 438,20**	**463 412 303,70**

5. AUTRES RÉSERVES – RÉSERVE SPÉCIALE

En accord avec la législation fiscale en vigueur, et depuis le 1er janvier 2002, la Société a réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'Impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

- 2010 € 1 537 500,00
- 2011 € 7 800 000,00
- 2012 € 10 500 000,00
- 2013 € 10 500 000,00
- 2014 € 5 250 000,00

Total : € 35 587 500,00

Suite à l'émission en 2015 de la Circulaire I. Fort. n° 47bis, la Société prévoit de doter en 2016 un complément de réserve visant à constituer la réserve requise au titre des exercices 2014/2015.

Note 7. Provisions

€	31.12.2015	31.12.2014
Provisions pour pensions et obligations similaires	7 141,97	7 141,97
Provisions pour impôts	4 056 994,62	4 113 594,10
Stock-options exerçables à la clôture	2 054 667,84	189 460,80
Total	**6 118 804,43**	**4 310 196,87**

Les provisions pour impôts représentent essentiellement les charges relatives à l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), à l'impôt commercial communal (ICC) et à l'impôt sur la fortune (IF) telles qu'estimées par la Société sur les exercices pour lesquels les bulletins d'imposition définitifs n'ont pas été reçus. Ces provisions sont présentées nettes des avances payées à l'administration des contributions. Le dernier bulletin d'imposition définitif acquitté était relatif à l'exercice 2010.

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants du Groupe des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »). Les options exerçables à la date de clôture sont évaluées à leur valeur intrinsèque et comptabilisées en provision. Les options en circulation mais non encore exerçables au 31 décembre 2015 sont considérées comme des engagements hors bilan (cf. note 14).

Note 8. Créances sur des entreprises liées

L'exercice 2010 ayant été imposé sous le régime de l'intégration fiscale, l'imposition définitive est comptabilisée au niveau de Foyer S.A., la société faîtière, et cette dernière constate des créances sur les sociétés filiales qui étaient alors membres de l'intégration fiscale, pour les montants provisionnés par chacune d'elles.

Note 9. Impôts sur le résultat

Le produit d'impôts net constaté sur l'exercice 2015 provient du décompte définitif reçu pour l'exercice 2010 pour l'ensemble de l'intégration fiscale.

Note 10. Dividendes reçus des entreprises liées

En 2015, la Société a reçu des dividendes pour un montant de € 96 665 551,50 (2014 : € 34 573 050,00) comprenant un acompte sur dividende de € 60 000 000,00 (2014 : nul).

Note 11. Personnel employé au cours de l'exercice

La Société n'a employé personne au cours des exercices clôturés aux 31 décembre 2015 et 2014.

Note 12. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, la Société a alloué des rémunérations aux membres des organes d'administration pour un montant de € 453 500,00 (2014 : € 462 773,97).

Note 13. Honoraires du contrôleur légal des comptes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les honoraires facturés par le contrôleur légal des comptes et, le cas échéant, les membres affiliés à son réseau, ont été les suivants (montant TTC) :

€	2015	2014
Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	84 046,17	89 298,66

Note 14. Engagements hors bilan

La Société a pris l'engagement de souscrire dans le capital de SIF (fonds d'investissement spécialisés) à hauteur de € 3 000 000,00 en 2013 et $ 2 500 000,00 en 2015. Au 31 décembre 2015, les engagements résiduels s'élèvent à € 621 604,12 et $ 2 227 046,73, soit un total de € 2 666 665,87 (2014 : € 1 559 558,24).

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants du Groupe des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »). Les options portent sur le même nombre d'actions et le prix d'exercice est égal au cours de l'action à la date d'attribution.

	Nombre d'options 2015	Prix d'exercice moyen 2015	Nombre d'options 2014	Prix d'exercice moyen 2014
En circulation au 01.01	162 282	60,57	186 332	43,16
Attribuées	16 397	95,30	54 856	86,02
Exercées	-2 581	44,00	-78 906	37,14
En circulation au 31.12	**176 098**	**64,05**	**162 282**	**60,57**
Exerçables au 31.12	36 565	43,97	3 568	43,67

Au 31 décembre 2015, la valeur actuelle de cet engagement est évalué à € 6 279 694,48, soit une moyenne de € 35,66 par option (2014 : € 6 424,6 milliers, soit une moyenne de € 39,59 par option).

Seul l'engagement relatif aux options exerçables à la date de clôture de l'exercice a été reconnu au passif du bilan (cf. note 7 « Provisions »).

Foyer

SOCIÉTÉ ANONYME

FOYER S.A.

Tel. : +352 437 437
Fax : +352 437 43 3466
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER INTERNATIONAL

Tel. : +352 437 43 5200
Fax : +352 437 43 5700
e-mail : contact@foyerinternational.lu

FOYER VIE

Tel. : +352 437 43 4000
Fax : +352 437 43 4500
e-mail : contact@foyer.lu

RAIFFEISEN VIE

Tel. : +352 26 68 36 20
Fax : +352 26 68 36 22
e-mail : mail@raiffeisen-vie.lu

FOYER ASSURANCES

Tel. : +352 437 437
Fax : +352 437 43 2499
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER SANTE

Tel. : +352 437 43 4200
Fax : +352 437 43 4700
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER-ARAG

Tel. : +352 437 437
Fax : +352 428 717
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER RE

Tel. : +352 437 43 2015
Fax : +352 437 43 2515
e-mail : contact@foyer.lu

CAPITAL*at*WORK FOYER GROUP

Tel. : +352 437 43 6000
Fax : +352 437 43 6199
e-mail : info@capitalatwork.lu

CAPITAL*at*WORK

- **Bruxelles**
  Tel. : +32 2 673 77 11
  Fax : +32 2 673 55 99
  e-mail : info@capitalatwork.be
- **Antwerp**
  Tel. : +32 3 287 38 40
  Fax : +32 3 239 76 48
  e-mail : info@capitalatwork.be
- **Courtray**
  Tel. : +32 5 623 95 40
  Fax : +32 5 623 95 49
  e-mail : info@capitalatwork.be
- **Ghent**
  Tel. : +32 9 321 73 40
  Fax : +32 9 221 09 04
  e-mail : info@capitalatwork.be
- **Breda**
  Tel. : +31 76 523 70 50
  Fax : +31 76 523 70 51
  e-mail : info@capitalatwork.nl